

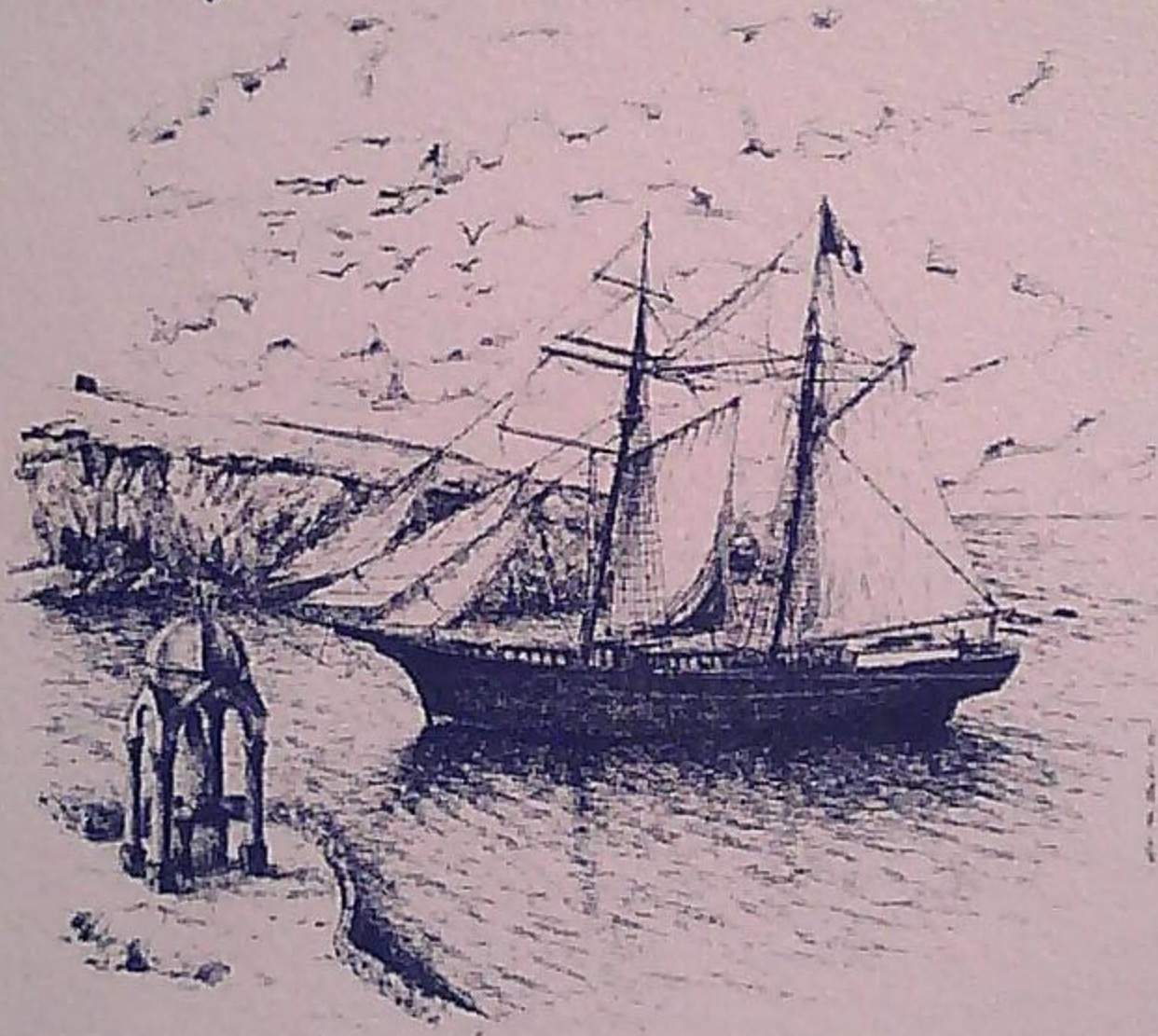
# La Glaneuse



REVUE DU PAYS DE  
pléneuf - erquy - saint-alban - planguenoual  
CÔTES D'ARMOR

HISTOIRE - POÉSIE  
ART et TRADITIONS POPULAIRES

# "La Glaneuse"



cette deuxième édition de la revue la « Glaneuse », a été achevée d'imprimer le premier juin de l'an de grâce mille neuf cent quatre vingt dix sur les presses de l'imprimerie Brochard à St-Brieuc.

il a été tiré, en outre, sur papier géométrique, 60 exemplaires numérotés, hors commerce, réservés aux éditeurs et à leurs amis.

le présent exemplaire porte le numéro

LXI

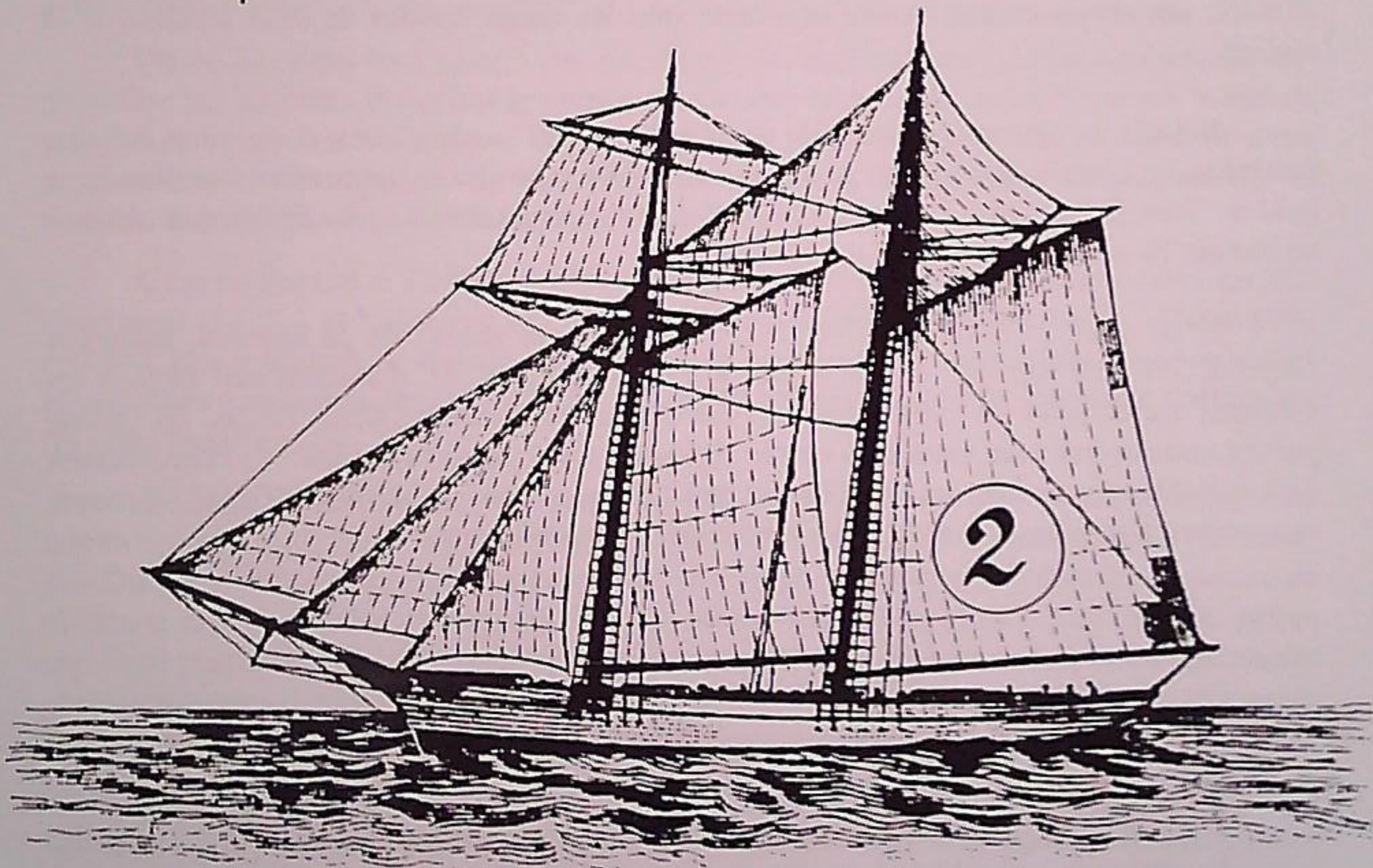
# “La Glaneuse”



— G. de la Roche — 92.

MARTIN PÉNET  
JEAN-PIERRE LE GAL LA SALLE  
PHILIPPE FRAYSSEIX MICHEL GRIMAUD  
JACQUES GUEGUEN  
MICHEL GRIMAUD  
photographies de  
philippe fraysseix roland chaligne hervé le cornec

# "LA GLANEUSE"



Voici donc le second numéro de LA GLANEUSE ...

Il y a déjà plus de deux ans, nous vous avons présenté nos ambitions et nos espoirs.

Espoir de pouvoir faire paraître un numéro chaque année. Malheureusement ce souhait n'a pu se réaliser pour des raisons qui, au fond, importent peu ... Au bout du sillon, la charrue se retourne vers un autre sillon. La barque, un moment échouée au port, a repris le large. Nos ambitions n'ont pas varié. Mais vous verrez que, dans ce numéro, notre GLANE historique est davantage guidée par l'actualité.



Le prochain baptême, au mois de juin 1990, de la vedette de sauvetage d'ERQUY a lancé un des nôtres à la recherche de l'histoire pourtant proche mais qui risquait de se perdre dans la brume, des anciens "canots de sauvetage" et de leurs "canotiers" qui, sans souci de compter leurs médailles, accomplissaient au jour le jour leur vocation de sauveteur.

Le bicentenaire de la Révolution, peu célébré dans nos communes (si ce n'est par l'expression flamboyante d'une fresque aux multiples visages à Saint Alban) fut l'occasion pour un autre de démêler les arcanes des situations politiques complexes qui, dans les campagnes de PLENEUF - ERQUY - SAINT ALBAN, agitèrent les esprits aux moments les plus exaltés de cette période mémorable, d'où procède la nôtre.

L'ouragan d'octobre 1987 avait abattu une croix de pierre au bord du *Chemin Ferré*, de Saint Jacques. A peine lui jetions nous un regard !... Aujourd'hui, nous la connaissons mieux. Demain, nous l'espérons, elle sera de nouveau debout !

Saint-Jacques et Saint-André, abandonnés dans le grenier du presbytère de SAINT-ALBAN, ont retrouvés leur beauté originelle sous les doigts habiles de deux artisans de la région ...

Bientôt, la silhouette ressuscitée de "LA PAULINE" se dessinera, si les vents lui sont favorables, à l'entrée de la Passe de DAHOUE. Elle rejoindra le patrimoine maritime de la baie de Saint-Brieuc, trop longtemps négligé, qui réussit ici et là ce tour de force de devenir un témoin bien vivant d'un passé qui n'existe plus.

Il est vrai, le PLANGUENOUAL d'autrefois est absent de ce numéro, mais LA GLANEUSE accompagne de ses vœux le PLANGUENOUAL d'aujourd'hui. Depuis les élections municipales de mars 1989, où l'une des nôtres, Madame Anne Turcas, fut choisie par ses concitoyens pour exercer la lourde charge de maire de sa commune - ils connaissaient déjà son dévouement au sein de l'Union des Commerçants - PLANGUENOUAL découvre chaque jour son infatigable activité au service de ses concitoyens.



Le Présent est point de jonction du Passé et du Futur. Aujourd'hui, LA GLANEUSE est de nouveau "présente" parmi vous.

Fevrier 1990.

# ERQUY

## au temps des canots

### ÊTRE SAUVETEUR EN MER, UNE VOCATION

En février 1855, la France entière s'émut du dramatique naufrage au large de la Corse de la frégate militaire *LA SEMILLANTE*, qui causa la mort de ses 700 hommes d'équipage, faute d'embarcation qui puisse les sauver.

Théodore Gudin, peintre de la Marine, qui avait perdu un frère au cours de ce naufrage, proposa de fusionner les 7 sociétés de sauvetage indépendantes que l'on trouvait alors dans quelques ports français. Ces sociétés, dont la plus ancienne (Boulogne-sur-Mer) datait de 1825, ne possédaient chacune qu'un seul canot souvent mal entretenu et avaient des moyens très limités.

On décida alors de confier à une société privée, soutenue par l'Administration, le soin d'installer sur les côtes françaises le nombre de stations nécessaires animées par un "corps de sauveteurs bénévoles, spécialisés et bien entraînés". Pour être efficace, ce système avait besoin d'une bonne organisation, d'un entretien régulier et d'inspections fréquentes. Un tel corps existait déjà en Grande-Bretagne depuis 1850.

C'est finalement le 12 février 1865 que fut créée la *Société Centrale de Sauvetage des Naufragés (S.C.S.)*, présidée par son fondateur, l'amiral Rigault de Grenouilly. D'autre part, en 1873, Henri Nadault de Buffon, avocat général à la Cour de Rennes, fonda la *Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons (H.S.B.)* qui mit en place un réseau de sauvetage opérant sur les côtes bretonnes.

En plus des canots de sauvetage, la S.C.S. installa rapidement sur le littoral de nombreux postes de lance-amarre portatifs, d'un coût très inférieur, et confiés au personnel des Douanes. Ils remplaçaient les canots de sauvetage pour porter secours aux bateaux en difficulté près de la côte. A partir de la terre, on pouvait lancer jusqu'à plus de cent mètres une ligne permettant d'établir un système de va-et-vient avec le bateau. Les passagers étaient alors transportés dans une bouée-culotte (sorte de siège suspendu au cordage). Ces dispositifs avaient l'inconvénient d'être lents et difficiles à manœuvrer par grosse mer...

La S.C.S. justifiait à l'époque le choix de l'emplacement de ses stations de la façon suivante : "Là où la population maritime est assez nombreuse, la navigation fréquentée, les dangers éloignés de la côte, la Société Centrale établit une station de canot. Les postes de lance-amarre sont placés au contraire sur des point déserts de notre littoral, là où il serait impossible de recruter un équipage." La plupart des sauvetages s'opéraient alors rarement à plus de 5 milles du rivage.

Pour pouvoir intervenir par tous les temps et dans les endroits les plus dangereux, la S.C.S. adopta un type d'embarcation à la fois rapide et maniable, en particulier dans les rochers, cause de la plupart des naufrages : il s'agit de la "baleinière". On préféra le bois au métal car ce dernier n'est pas assez élastique sous l'effet des chocs.

Tous les canots étaient à poste fixe dans leur abri, sur un chariot roulant. La mise à l'eau s'effectuait sur une cale propre à l'abri, au moyen d'un treuil. La cale était parfois équipée de rails pour faciliter la mise à l'eau.

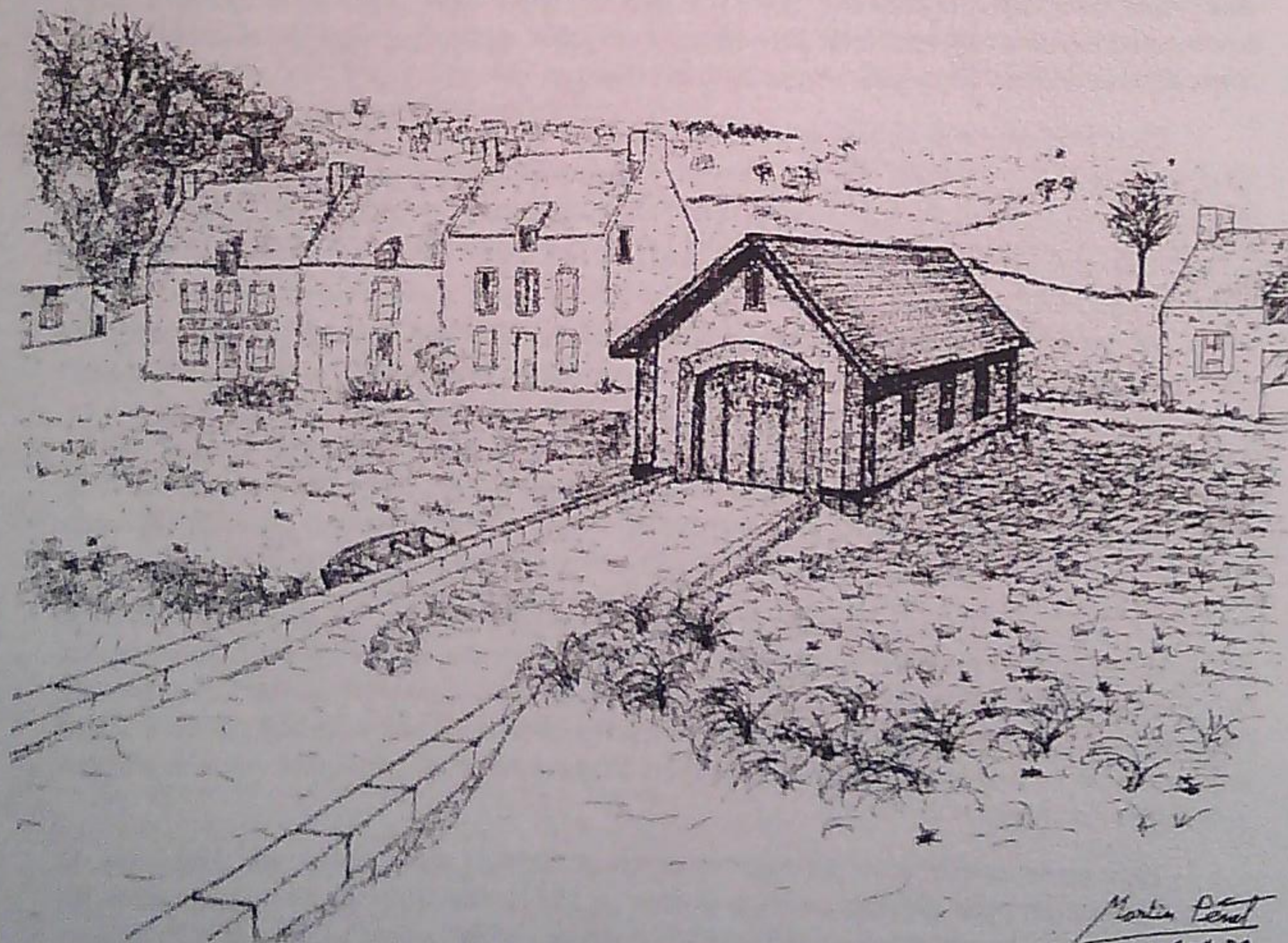
En 1903, la S.C.S. entretenait 101 stations de canot et plus de 400 postes de lance-amarre ou de secours. Chaque station, dirigée par un Comité Local représentant la S.C.S., était régulièrement visitée par un inspecteur.

## LA MARIE

### LA STATION DE SAUVETAGE D'ERQUY

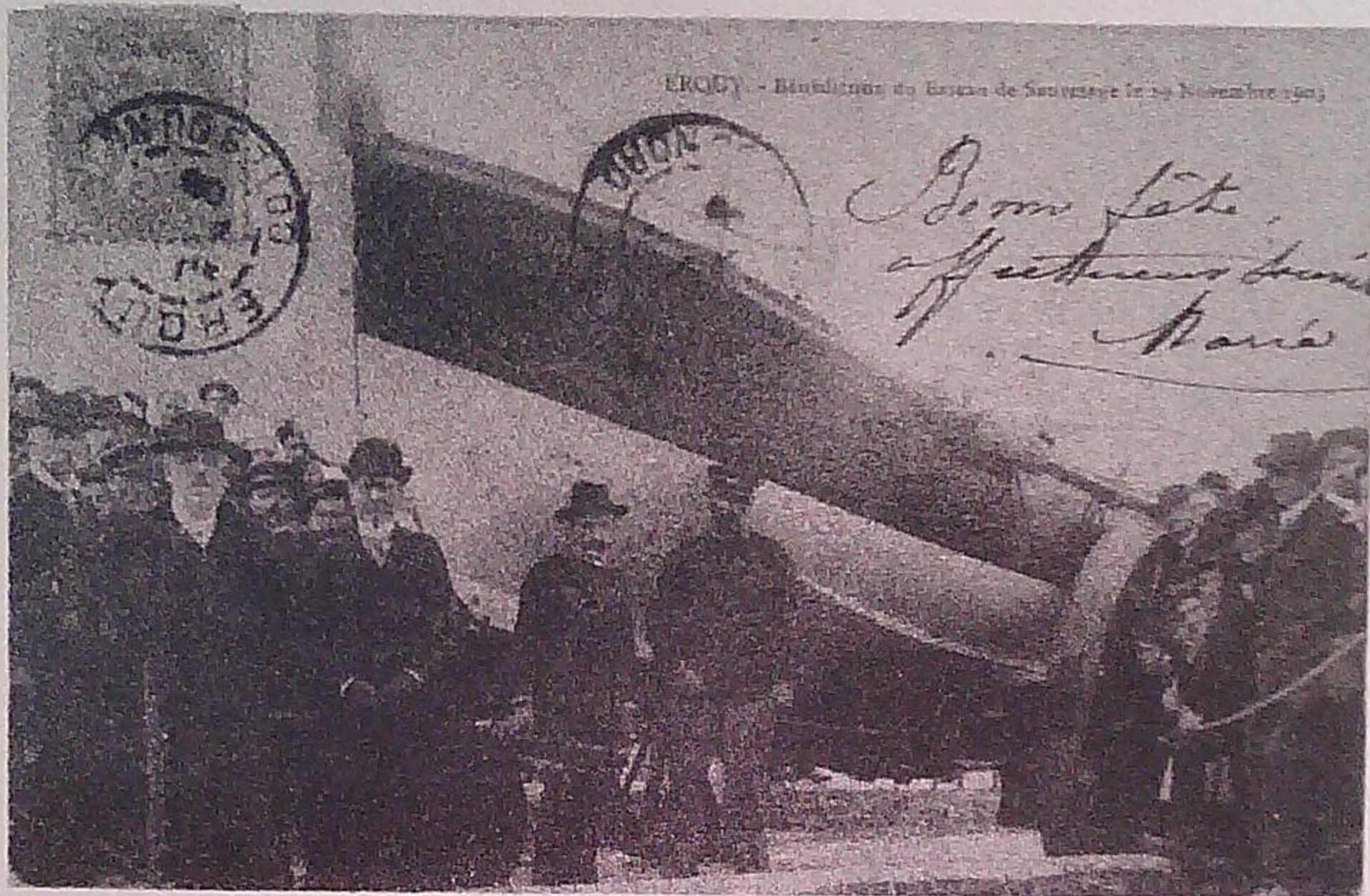
*ERQUY* figure sur les cartes de la S.C.S. comme poste de lance-amarre dès les années 1870. Mais la fondation de la station de canot n'intervint qu'en 1903.

On peut lire dans les archives de la S.C.S. de 1903, que "la Société Centrale, après avoir longuement étudié les divers points de la vaste baie de Saint-Brieuc" a choisi le site d'*ERQUY*, "dont la situation est très satisfaisante, principalement par les vents du nord à l'est, qui sont les plus dangereux dans ces parages (...). Sur autorisation administrative du 20 mai 1903, une maison-abri est construite à nos frais en terrain domanial, à une faible hauteur au-dessus de la laisse des plus hautes mers."



*L'abri de la Marie vers 1910*

Le Conseil d'Administration de la S.C.S. adopta le 20 février 1903 "un projet de budget pour deux canots neufs du dernier modèle, commandés à M. Normand, destinés à Erquy et Arcachon".



*Bénédition de la MARIE, le 29 novembre 1903*

La S.C.S. reçut une donation de particuliers, M. et Mme Vianelli, pour couvrir l'ensemble des frais d'établissement de la station de canot d'ERQUY (les dons, les legs et les adhésions constituaient, en effet, l'essentiel des ressources de la S.C.S.).

Le canot fut donc construit par les importants chantiers Augustin Normand du HAVRE, qui fournirent près de 180 canots à la S.C.S. de 1865 à 1962. La création de la station n'a finalement rien coûté à la commune, puisque l'entretien et les indemnités de l'équipage demeuraient à la charge de la S.C.S. Selon la coutume, le canot a été baptisé "MARIE", du prénom et selon le vœu de la donatrice, Mme Marie Vianelli.

Voici le pittoresque récit figurant dans les "Annales du Sauvetage" de la traditionnelle bénédiction de la MARIE, qui eut lieu le dimanche 29 novembre 1903, en présence de son parrain, M. Vianelli et de sa marraine, Mme de Kerjégu : "A 11 heures du matin, le canot était mis à la mer, entièrement pavoisé et venait se ranger le long de la jetée du port. Le clergé paroissial, au sortir de la messe, s'y rendit processionnellement et le recteur donna sa bénédiction au canot, au milieu d'un grand concours de la population. Le canot fut ensuite remis dans son abri (...). Un banquet de 70 couverts réunissait à une heure, à l'hôtel Vétier (actuellement Le Brigantin, face à la poste), le Comité Local de la station, l'équipage du canot et un certain nombre d'invités dont M. Granjon de Lépiney, inspecteur de la S.C.S. représentant son Président, le vice-amiral Duperré".

Le Comité Local était notamment composé de M. Le Mordan de Langourian (Maire et Président), M. Pincemin (garde-maritime et secrétaire trésorier), M. de Kerjégu (armateur et membre)



## DESCRIPTION DU CANOT ET DE L'ÉQUIPEMENT DES HOMMES

La *MARIE* était un canot à rames sur lequel on pouvait gréer deux voiles épaisses : une grand'voile et une misaine. A l'aviron, la vitesse était d'environ 3 à 4 nœuds. Chaque homme, appelé "canotier" portait l'ancêtre de nos gilets de sauvetage, constitué de plusieurs boudins de tissu imperméable remplis de kapok (sorte d'ouate). Ce gilet était d'une grande nouveauté, puisque les premiers essais par la S.C.S. datent de juillet 1903 ! De plus, chacun disposait d'un large flotteur de liège attaché par environ 2 mètres de cordage au canot. Le canotier tenait ce bouchon serré entre ses jambes avec un tour mort sur la cuisse, pour éviter d'être enlevé par une lame.

Cette baleinière pontée en bois était insubmersible et à redressement après chavirement : elle comportait à chaque extrémité un caisson de cuivre rempli d'air, ainsi qu'une lourde quille de fer. En cas de chavirement, ces dispositifs obligeaient le canot à se redresser (en 4 secondes d'après les essais effectués). Les canotiers étaient entraînés pour ce genre d'acrobaties et restaient cramponnés à leur banc pour faire le tour avec l'embarcation ! Les hommes jetés à la mer au cours du chavirage, munis de leur ceinture de sauvetage, étaient alors repêchés par l'équipage. En outre, l'eau embarquée était automatiquement évacuée (en 22 secondes d'après les essais effectués) par 6 larges tubes de cuivre reliant le pont au fond du canot.

## L'ÉQUIPAGE DU CANOT

L'équipage complet se composait de 20 matelots, d'un patron et d'un sous-patron. Les canotiers, tous volontaires, devaient être marins, choisis selon leur lieu de résidence, pour pouvoir accourir dès qu'ils entendaient l'alerte. L'équipage embarqué comprenait 11 hommes : 10 rameurs, dont le sous-patron. Le patron était à la barre. A l'arrière étaient assis les deux patrons de nage, les autres rameurs devaient suivre la cadence.

Jean Rollier fut patron de 1903 jusqu'à sa mort en 1907. Elu par l'équipage, le sous-patron Pierre Névoit prit sa suite, avec comme sous-patron son frère Constant Névoit, puis Pierre Le Guen. A la mort de Pierre Névoit en 1932, Pierre Le Guen lui succéda.

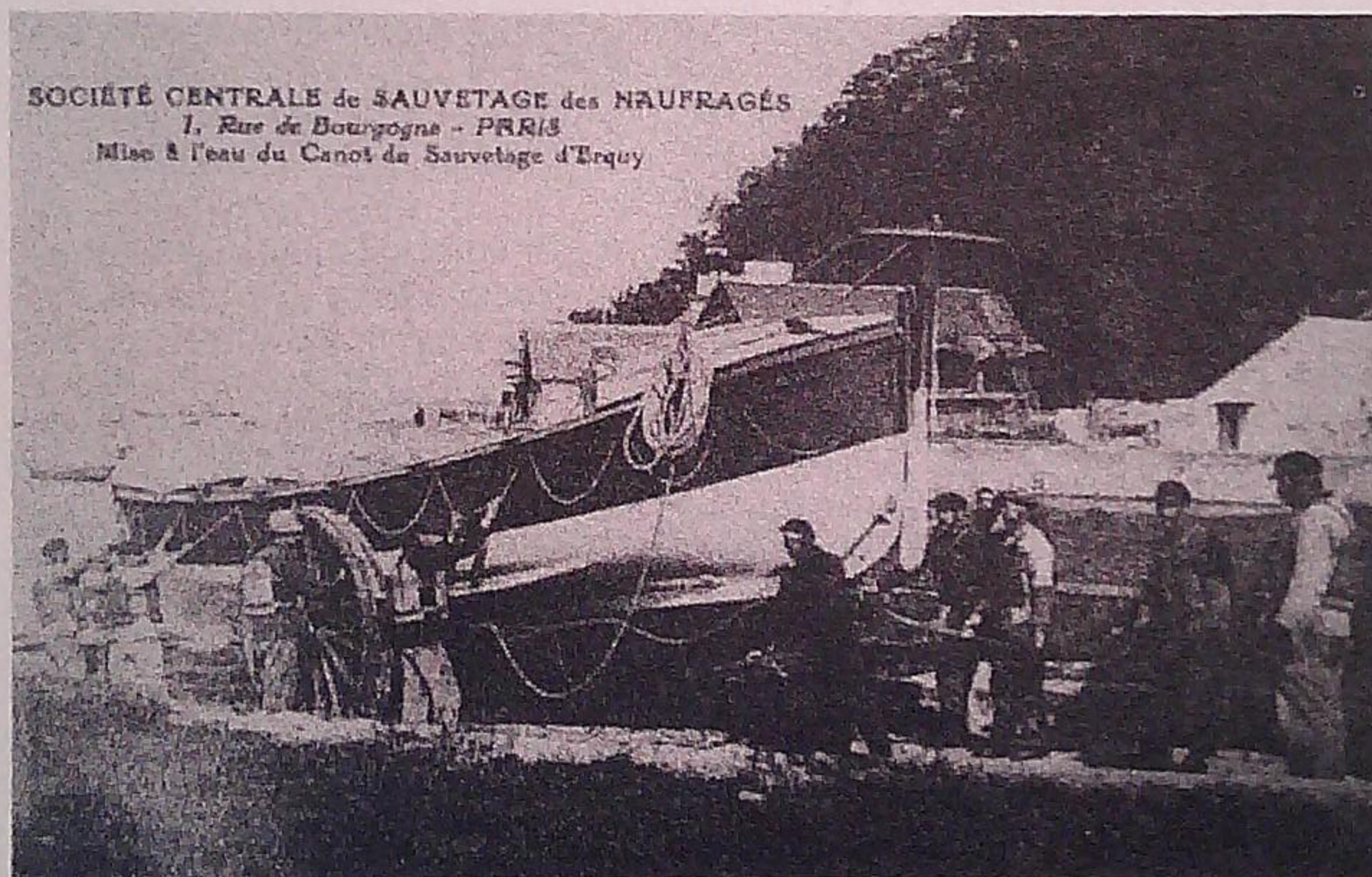
Tous les mois, l'équipage devait effectuer une sortie d'exercice à l'aviron. Il faisait alors sortir le canot par vent de force 3 à 4 souvent jusqu'à l'Evette (rocher à 3 milles à l'Ouest d'Erquy).

Chaque année, à l'époque de la *MARIE*, la S.C.S. offrait une pièce de tissu noir, dite "robe du canot de sauvetage", qui était tirée au sort parmi les membres de l'équipage et représentait, à l'époque, un cadeau de grande valeur. En outre, les canotiers qui se mariaient recevaient un meuble de la part de la S.C.S.

## LA MISE À L'EAU DU CANOT

L'abri de la *MARIE* était situé sur la dune de la plage du Bourg, entre le café du Port et l'hôtel Beauregard. La cale, d'environ 50 mètres de long, était souvent ensablée. Le patron étant responsable de l'état du canot, M. Aimé Névoz, dont le père fut longtemps patron de la *MARIE*, m'a confié qu'enfant, il était régulièrement de corvée avec son frère pour dégager la cale à la pelle avant chaque sortie d'exercice! Le patron demandait également à ses enfants de nettoyer le canot et surtout de le repeindre chaque année ...

Le treuil à main du chariot, situé au fond de l'abri, était actionné par deux hommes de chaque côté. Lors des sorties d'exercice, on profitait de la marée haute pour descendre le canot en position de lancement jusque dans l'eau où il se dégageait du chariot grâce à un palan. C'était toujours le sous-patron qui tenait le timon pour guider la descente. Le patron surveillait la manœuvre, mais n'y participait pas.



*Sortie d'exercice de la MARIE*

En revanche, les lancements à marée basse était beaucoup plus laborieux : après avoir demandé leurs chevaux aux fermiers du bourg d'ERQUY, on descendait le canot en position de lancement jusqu'au bout de la cale. Puis on devait retourner le chariot pour pouvoir l'atteler. Souvent de nombreux bénévoles aidaient les chevaux à tirer le chariot sur le sable. Une fois arrivés à l'eau, les chevaux refusaient généralement d'y entrer. Alors on retournait de nouveau le canot en position de lancement, et les hommes le faisaient lentement entrer dans l'eau en poussant sur les deux grosses roues ; c'était d'autant plus pénible que les vagues les gênaient beaucoup. Le rapport d'un sauvetage de 1922 indique que cette mise à l'eau a duré 35 minutes.

De même, pour remonter le canot, la manœuvre était plus pénible à marée basse: on utilisait les "tins", sorte de grosses roulettes qui mises bout à bout sur le sable servaient à faire avancer le canot vers le chariot lorsque ce dernier ne pouvait descendre suffisamment loin. Une fois engagé sur le chariot, on faisait glisser le canot dessus à l'aide de deux cordages qui servaient également à attacher le canot sur le chariot.

## LES SORTIES DE SAUVETAGE DE LA MARIE

Les sémaphores étaient chargés de surveiller la mer. Celui d'ERQUY était situé à l'endroit le plus haut de la commune, près de l'actuelle station d'épuration sur le cap d'ERQUY. Entretenus par deux guetteurs, agents de la Marine Nationale, tous les sémaphores de la côte étaient reliés par télégraphe pour communiquer les alertes aux stations de sauvetage ; ils disposaient également de deux mâts pour les signaux d'usage et d'un petit canon, dont on tirait deux coups, pour appeler les canotiers. On utilisait aussi parfois une trompe portative rangée dans l'abri de la MARIE. En outre les canotiers se prévenaient souvent les uns les autres.

Les archives de la S.C.S. et les témoignages des habitants d'ERQUY (en particulier de MM. Aimé Névoit et Pierre Le Guen) permettent de réunir les faits marquants. Au cours de sa carrière, la MARIE n'effectua que six sorties pour des sauvetages réels. La flotte du port d'ERQUY ne comportait en effet, au début du siècle, que 3 ou 4 bisquines (l'ancêtre à deux mâts de nos chalutiers) et une vingtaine de barques de pêche. Fréquemment, les marins, ne pouvant prévenir la terre des naufrages auxquels ils assistaient, secouraient spontanément les bateaux en péril, bien avant que l'alerte ne fût donnée.

Parmi les diverses sorties en mer de la MARIE, certaines ont marqué la mémoire locale. La quatrième sortie eut lieu le 18 octobre 1924. Le trois-mâts LA PLEUBIANNAISE talonna les roches au large de ST-QUAY et coula à un mille au sud du phare du Rohein (au milieu de la baie de ST-BRIEUC, entre ERQUY et ST-QUAY). L'alerte fut donnée à 10 heures. Le vent était surôit. Les canots d'ERQUY et de ST-QUAY partirent à la rame, mais le temps de mettre la MARIE à l'eau et les vents contraires défavorisèrent le canot d'ERQUY qui n'avait parcouru qu'un tiers de la route lorsque le canot de ST-QUAY arriva sur les lieux. Les cinq hommes d'équipage de LA PLEUBIANNAISE furent sauvés, car ils étaient agrippés à la mâture. Le petit mousse en fut plusieurs fois arrachés par les flots déchaînés, mais son capitaine le repêcha chaque fois. Ensuite, les deux canots revinrent ensemble à ERQUY où ils arrivèrent à 15 heures.

Je souhaite évoquer à présent un des nombreux exemples de sauvetage spontané, qui témoigne du dévouement des gens de mer. En 1920, comme me l'a raconté Aimé Névoit, un charbonnier à vapeur jaugeant 600 tonneaux, LE FLANDRES, venant d'Angleterre, faisait route vers ST-MALO, cales pleines. C'était un temps de brume... calme plat. Il s'échoua et se creva sur les Bignons (petit rocher à deux milles au nord de l'îlot St-Michel d'ERQUY). A ce moment là, Pierre Névoit, patron de LA MARIE, était parti en mer pêcher au chalut. Son jeune fils Aimé Névoit aperçu dans la brume le bateau échoué. Il le dit à son père qui aussitôt leva le chalut, puis se rendit sur les lieux à l'aviron, faute de vent. L'équipage du FLANDRES avait embarqué dans une baleinière, mais perdu dans la brume, il était resté dans les parages. Pierre Névoit secourut tout l'équipage puis resta environ deux heures autour du bateau. Enfin, le commandant de ce dernier lui ayant dit : "C'est fini... le bateau est perdu...", ils revinrent vers 22 heures à ERQUY où l'équipage du FLANDRES fut hébergé dans les foyers des marins.

## LA DERNIÈRE SORTIE DE LA MARIE

Le 14 mars 1934, un petit bateau de *ST-MALO*, *LE SAINT-GEORGES*, était venu pêcher la moule à Rohinet, que l'on appelle dans le pays "Le Gros Blanc" (rocher situé à trois milles au nord du Cap d'*ERQUY*). Une tempête du suroît d'une rare violence se leva brusquement. Le bateau chassa sur son ancre et se creva sur Robinet, mais les deux hommes d'équipage purent s'embarquer sur un doris. Le vent les fit alors dériver vers le Cap Fréhel... Vers 13 heures, la *MARIE* fut descendue sur sa cale, mais la mer était à la hauteur du phare !... Tous les hommes aidèrent à pousser jusqu'à l'eau le chariot qui s'enfonçait dans la vase. Les femmes et les enfants, puis les chevaux s'y mirent. Enfin, on atteignit l'eau. Avec l'aide des hommes qui le poussaient et d'une ancre jetée au large par un doris, le canot glissa de son chariot. Il s'éloigna lentement à la rame en s'enfonçant dans les énormes vagues... Passées les "Trois Pierres", l'équipage put mettre la voile. En luttant contre les éléments déchaînés, le canot arriva vers 14 heures 30 sur les lieux où il constata, après d'infructueuses recherches, que le bateau avait coulé et le doris disparu... A 15 heures 30, le canot alla vers le Cap Fréhel où le vent était plus faible. Le retour fut particulièrement difficile: pendant plus de quatre heures les canotiers durent lutter contre la mer et le courant. Les "Annales du Sauvetage" nous disent qu'ils "firent preuve d'une endurance admirable et rentrèrent trempés jusqu'aux os, exténués de fatigue, les mains ensanglantées". Rapport du patron Pierre Le Guen: "Je n'ai qu'à me louer de la conduite et du courage de l'équipage. Le canot s'est très bien comporté pendant la sortie". Son fils ajoute qu'ils "avaient la peau des fesses et des mains usée après tant d'heures d'efforts". Ils rentrèrent après 19 heures 45 au port d'*ERQUY*. Quant aux deux naufragés, ils avaient réussi à s'abriter entre le Cap Fréhel et le Fort La Latte.



Mise à l'eau de la *MARIE* (Cliché B.N.)

## la fin de la MARIE

Les archives de la S.C.S. nous indiquent que le canot fut vendu en 1937. Voici maintenant l'histoire de la fin de la *MARIE*, telle que me l'a racontée Monsieur Ernest Le Rudulier, pêcheur d'*ERQUY* et marin au long cours : "La *MARIE* a été vendue par la Société à Monsieur Tardavel qui tenait un commerce de quincaillerie à *ERQUY*. Il avait acheté des concessions forestières au *GABON*. Après avoir vendu son commerce, il est allé là-bas et il a fait installer un moteur sur la *MARIE* qui servit alors à remorquer des billes de bois sur le fleuve... J'ai revu le canot lorsque je travaillais là-bas en 1941".

Quant à l'abri, après diverses affectations dont la Coopérative Maritime de 1950 à 1980, il fut finalement détruit en janvier 1981 à la demande des services de l'Équipement. C'est une page d'histoire locale qui a ainsi été brusquement tournée... non sans quelques pincements de cœur ...



Mise à l'eau de la *MARIE*

### Fiche technique de la *MARIE*

Longueur	:	10,10 m
Largeur	:	2,27 m
Tirant d'eau	:	0,47 m

## LE VICE-AMIRAL COURBET

1935 : la station d'ERQUY EST MOTORISÉE

En 1934, profondément ému par le sauvetage manqué du *SAINT-GEORGES* qui avait beaucoup éprouvé l'équipage, Monsieur Jean Gagey, ingénieur, inspecteur de la S.C.S. et membre du Comité d'ERQUY jugea la *MARIE* inadaptée pour la baie de St-Brieuc. Il décida de tout mettre en œuvre pour obtenir un canot à moteur, de mise à l'eau plus rapide. Mais le prix d'établissement d'une telle station était environ le triple de celui nécessaire pour un canot à rames.

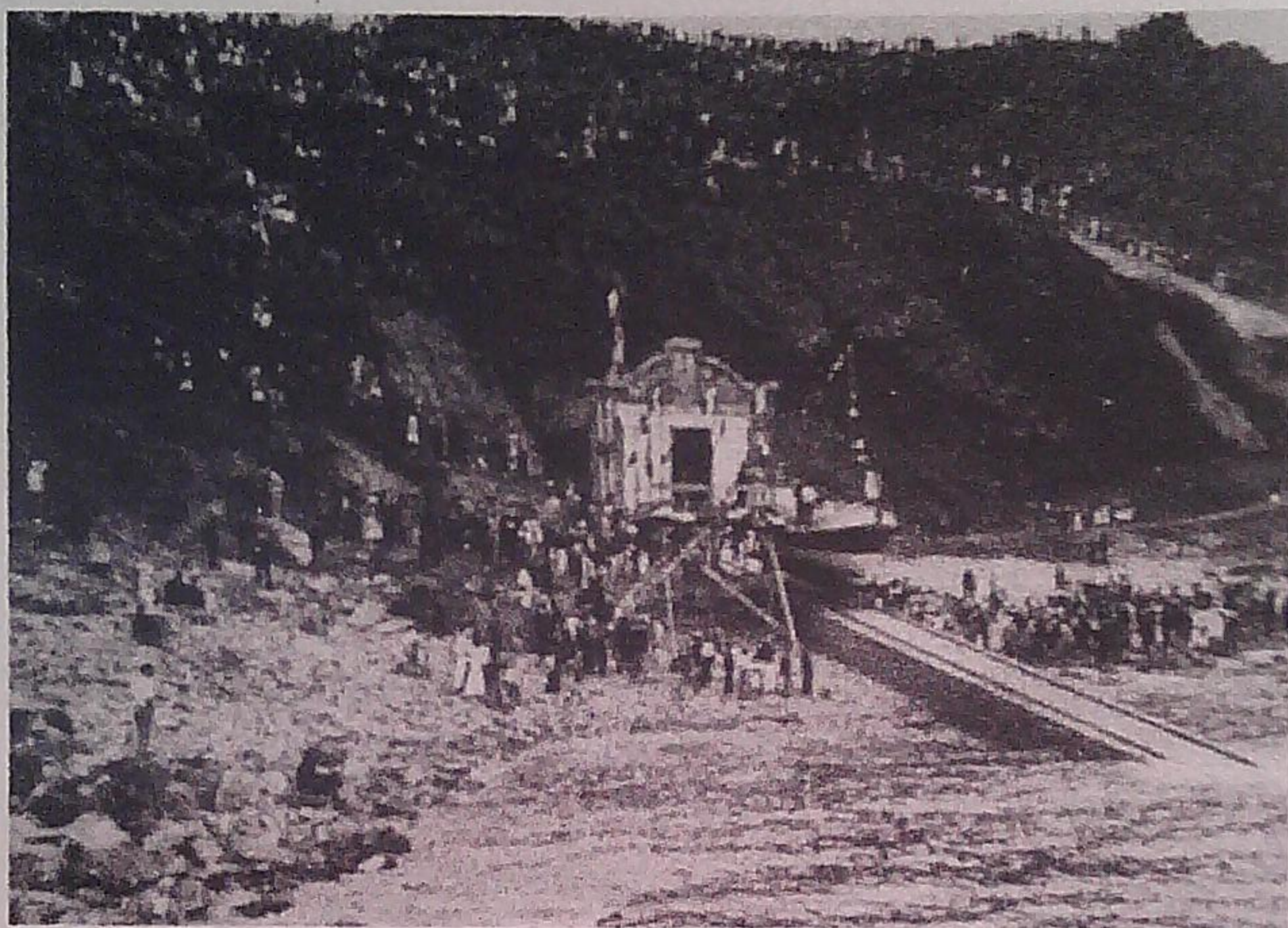
Une collecte eut lieu dans le pays en 1934 pour aider à son achat. Ce n'était pas suffisant, mais on peut dire que les familles se sont "saignées" pour avoir ce canot à ERQUY. Il y eut également des subventions du département pour soutenir la S.C.S.

Les archives de la S.C.S. de 1935 nous disent que "pour la doter d'un canot à moteur, la station est transférée dans la crique de Port-Blanc à la Pointe d'ERQUY. En cet emplacement, il est possible de trouver, avec un abri suffisant, une grande profondeur d'eau à peu de distance de la côte. Une route d'accès par le haut de la falaise et une rampe conduisant à la nouvelle station ont été aménagées par le Département et la Commune, "car l'actuelle route touristique du Cap d'ERQUY n'était avant ces travaux qu'un sentier, fort peu commode pour les cas d'urgence!" Le terrain nécessaire a été acheté à la Société des Carrières de l'Ouest. L'abri est d'une conception toute nouvelle, due à Monsieur Gagey, destinée à réduire les frais d'entretien. A cet effet, "la couverture consiste en une voûte de béton armé avec des verres encastrés qui assurent l'éclairage à l'exclusion de toute fenêtre. Un magasin à essence est édifié en dehors de l'abri. L'éclairage de nuit est assuré par un groupe électrogène. Un phare de grande puissance est placé sur le fronton de la façade. Il éclaire la cale qui a une longueur totale de 128 mètres."

Le canot, commandé en juillet 1934, fut construit par les chantiers P. Jouët & Cie, à SARTROUVILLE. Cette société construisit, semble-t-il, jusqu'à 28 canots pour la S.C.S. de 1928 à 1962. Il a été baptisé *VICE-AMIRAL COURBET*, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de cet illustre officier général qui avait légué à la S.C.S. la totalité de ses économies de marin.

La bénédiction eut lieu le dimanche 28 juillet 1935. Son parrain fut Monsieur Gagey et sa marraine Madame Le Vavasseur, femme du Vice-amiral Le Vavasseur, qui représentait pour la cérémonie le président de la S.C.S., le Vice-amiral Lacaze... "Dès le matin, toutes les rues et toutes les maisons sont pavoisées. Sur la rade se détachent les fines silhouettes de l'*ORAGE* et de l'*OURAGAN*, torpilleurs de la 2ème Escadre. A l'issue de la grand'messe de 10 heures célébrée à la mémoire des sauveteurs et marins disparus, le cercle se forme autour du mémorial du "Matin", exposé sur la place de l'église. (Annales du Sauvetage).

Le challenge de ce grand journal d'avant-guerre consistait à créer entre les stations de sauvetage "la plus noble des émulations" : un trophée en bronze de Falize était confié, pendant un an, aux sauveteurs des stations les plus méritantes. En 1925, ce furent quatre stations des Côtes-du-Nord : *PLOUMANAC'H*, *BREHAT*, *PORS-EVEN* et *ERQUY*. Le capitaine Erhel était alors président du Comité Local d'ERQUY. Sur la place de l'église, on remarquait également un groupe d'enfants d'ERQUY, habillés en marins et chargés de dragées. C'était "l'Ecole des Mousaillons", initiative de Madame Gagey, femme du parrain du canot.



*Bénédition du VICE-AMIRAL COURBET devant son abri en 1935*

"A midi, un banquet réunit à l'Hôtel de la Plage invités et sauveteurs. Puis à 15 heures, les invités sont réunis à la station pour recevoir Monseigneur Serrand, évêque de SAINT-BRIEUC, venu lui-même bénir le nouveau canot. L'embarcation toute pavoisée est amenée sur son chariot à mi-cale, le long de l'estrade édifiée pour cette occasion. Monseigneur Serrand procède alors à la bénédiction traditionnelle en présence du parrain et de la marraine". Puis l'Amiral Le Vavasseur retraça la carrière de l'illustre chef que fut le Vice-amiral Courbet, "en faisant ressortir la valeur des exemples qu'il a laissé".

#### DESCRIPTION DU CANOT ET DE L'ÉQUIPEMENT DES CANOTIERS

Le VICE AMIRAL COURBET était un canot en bois à deux moteurs Baudouin à essence, d'une puissance de 40 CV, qui lui permettaient une vitesse de 8 nœuds. Ses réserves en carburant lui assuraient une autonomie de 24 heures à plein régime ... Il pouvait aussi naviguer à la voile : le gréement était composé d'un seul mât, rabattable pour pouvoir rentrer le canot à l'abri, d'une grand'voile et d'un foc.

Le canot était conçu pour une sécurité maximale : le gouvernail commandé à partir du milieu du canot était protégé contre les chocs, de même que les deux hélices. Un système de pare-cordage évitait qu'une d'entre elles puisse se prendre dans un cordage mal arrimé... Il était bien sûr rendu insubmersible par une constitution en cinq compartiments indépendants étanches et par l'évacuation automatique de l'eau embarquée.

La sécurité des hommes n'avait pas été non plus négligée : les cockpits avant et arrière étaient surmontés d'un brise-lame protégeant l'équipage des paquets de mer. De plus les canotiers pouvaient s'accrocher n'importe où sur le canot par l'intermédiaire d'une sangle de 60 centimètres, reliée à une attache mobile, à ouverture simple et rapide.

## L'équipage du canot

L'équipage complet se composait de 14 hommes, dont le patron, le sous-patron et le mécanicien. L'équipage était formé à vie: c'était une équipe de copains. Les canotiers se dévouaient le plus longtemps possible et ne se retiraient, après avoir cherché un remplaçant, que lorsqu'ils se sentaient devenir inutiles.

Le dernier patron de la *MARIE*, Pierre Le Guen devint naturellement patron du *VICE-AMIRAL COURBET* dès son installation à ERQUY. Après la guerre, son fils Pierre, dit "Pierrot" lui succéda.

Le canot devait normalement effectuer une sortie d'exercice par mois; mais elle n'était pas toujours faite, ou alors à équipage réduit, par le manque de volontaires, car chacun avait son métier ...

Le chariot était hissé sur les rails de la cale par un treuil à moteur. Le treuilliste faisait partie intégrante de l'équipage du canot, mais non embarqué (du moins officiellement ...). Alexis Vergos fut treuilliste jusqu'en 1954. Michel Le Guen prit sa suite. Le canot était attaché au chariot par le "croc de lancement", sorte de crochet que le patron défaisait à l'aide d'un levier en fin de lancement. Le canot se dégageait alors du chariot en roulant sur de gros galets.

## LES SAUVETAGES

Lors d'un accident, les canotiers étaient prévenus par le canon du sémaphore ou par un membre de l'équipage. Mais après la guerre, les Allemands ayant fait sauter le sémaphore d'ERQUY, comme beaucoup d'autres, la sirène du bourg et le téléphone le remplacèrent. Abandonnant aussitôt leurs activités, les hommes accouraient et trouvaient toujours une voiture de passage pour les conduire au bout du cap. Lorsqu'on voit le chemin d'accès à flanc de falaise pour descendre à l'abri, on imagine aisément ce que ressentaient les canotiers qui l'empruntaient, au pas de gymnastique, les jours de tempête!

Pour un sauvetage, il fallait être en principe 7 hommes à embarquer. Pourtant "Pierrot" Le Guen effectuait parfois des sauvetages avec 10 hommes. Il y avait en effet régulièrement beaucoup de volontaires, car pour eux, un sauvetage passait avant tout le reste.

Pour mettre le canot à l'eau, il fallait commencer par fermer les 6 trappes de laiton situées sous la coque permettant d'évacuer l'eau embarquée et aérer le canot lorsqu'il était à terre; en même temps, il fallait mettre les moteurs en route à la main, puis enlever la chaîne de sécurité du croc de lancement et embrayer le treuil. Le treuilliste arrêta alors le canot à la hauteur qu'il fallait sur la cale.

Si le temps était calme, le canot descendait doucement jusqu'à environ 30 mètres de l'eau, puis le treuilliste lâchait le frein pour donner de l'élan au canot. Mais si la mer était mauvaise (avec des creux de plusieurs mètres comme cela arrive les jours de tempête) le canot s'arrêtait à l'ordre du patron qui était à bord (à environ 50 mètres de l'eau), puis il partait en roue libre pour faire "obus". Pierrot Le Guen m'a expliqué : "Ma crainte, quand j'étais patron, était d'être drossé à la côte par les vagues sans avoir pu prendre de vitesse, car on ne pouvait embrayer les moteurs du canot qu'après avoir quitté le chariot. Ainsi, je donnais l'ordre de lâcher le treuil à la quatrième lame (car dans la houle il y a toujours un calme après la troisième lame déferlante). Une fois le croc de lancement défait, le canot



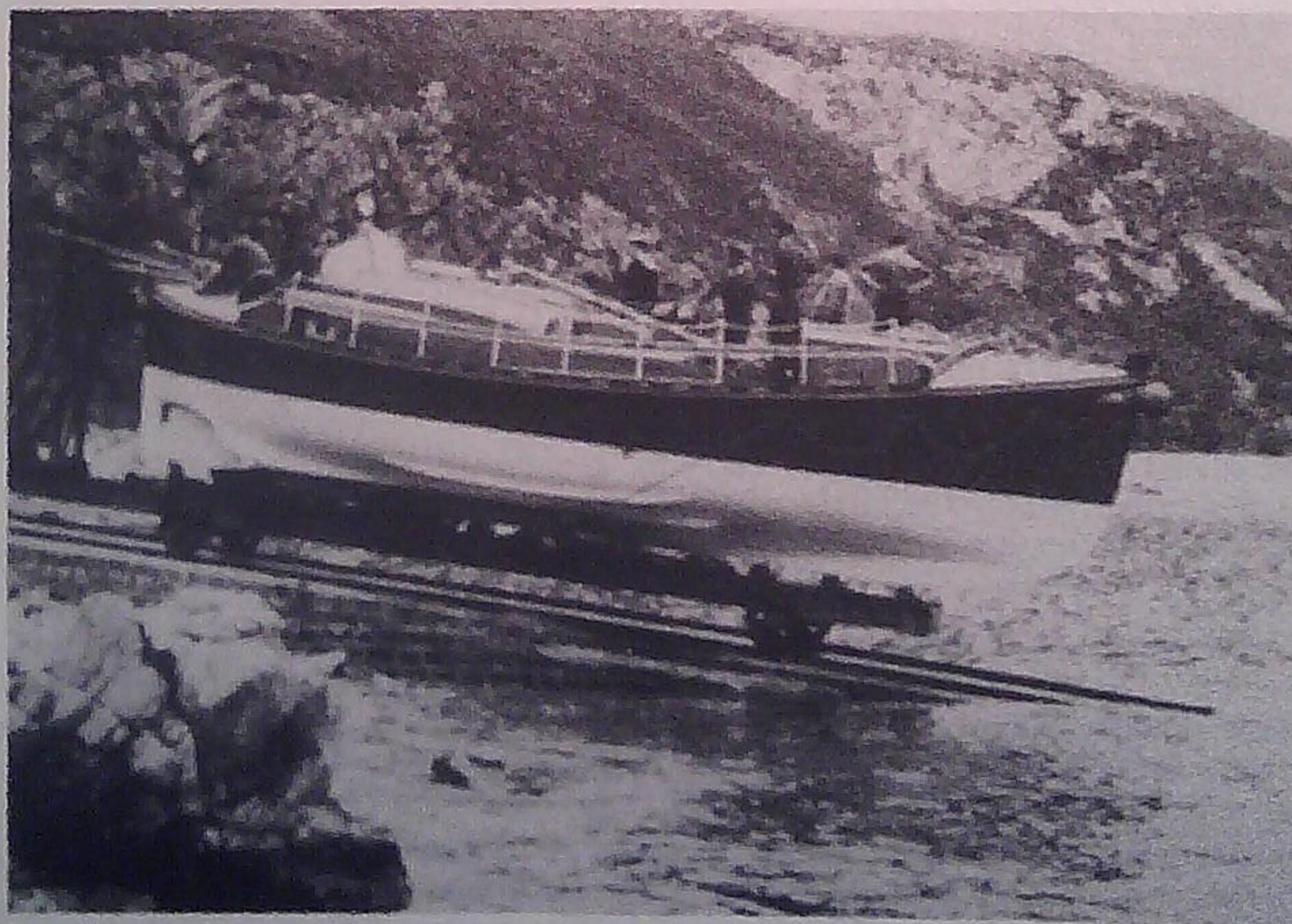
plongeait toujours plus ou moins, mais toute l'eau qui entraait ressortait automatiquement. Les canotiers devaient tous être sous le pont pour ne pas risquer d'être emportés par une mauvaise lame; seuls deux hommes restaient avec moi sur le pont pour le lancement."

Le poste de treuilliste était délicat. Le patron et lui communiquaient par signes. Ils devaient être sûr l'un de l'autre, c'est pourquoi Pierrot Le Guen et son frère Michel formaient une bonne équipe après la guerre. Si du haut de la falaise on faisait signe au patron que l'alerte était annulée, celui-ci le signalait au treuilliste qui devait être capable d'arrêter le chariot au milieu de la cale, sans que le canot, emporté par son élan, ne le quitte.

Normalement, un quart d'heure après l'alerte, le canot était à l'eau. Le rapport de sauvetage d'une sortie de 1938 nous indique que la mise à l'eau a duré 7 minutes.

Le canot entreprenait alors une navigation parfois fort pénible pour rejoindre le navire en difficulté aussi vite que possible. Il possédait de nombreux extincteurs pour pouvoir parer à toute éventualité... En cas de nécessité, les naufragés recueillis étaient installés dans l'abri central du canot, où se tenait également le mécanicien. Quant au navire secouru, il pouvait être pris en remorque.

De retour à *ERQUY*, malgré la fatigue de l'équipage, le canot devait encore réintégrer son abri. La manœuvre pénible consistait à engager le canot sur son chariot dans l'eau le plus près possible du croc de lancement. Il fallait ensuite y accrocher une chaîne, et à l'aide d'un petit treuil à main très dur, faire rouler le canot sur les galets du chariot jusqu'à enclencher le croc. Après l'avoir rentré, les hommes ne quittaient jamais l'abri sans que le canot soit prêt à partir. Si la mer était trop mauvaise, on mouillait le canot dans la rade, mais le patron préférait le voir dans son abri.



Mise à l'eau du VICE-AMIRAL COURBET

## LES SORTIES DE SAUVETAGES DU VICE-AMIRAL COURBET

Contrairement à celui de la *MARIE* - dont il faut bien reconnaître le manque d'efficacité, malgré le dévouement de son équipage - l'inventaire des sorties du *VICE-AMIRAL COURBET* est très important : de 1935 à 1966, les archives de la S.C.S. ont recensé 42 sorties de sauvetage. Voici les plus marquantes :

La première sortie du *VICE-AMIRAL COURBET* eut lieu le 15 juillet 1936. A 13 h 40, le sémaphore du Cap Fréhel aperçut un petit bateau en détresse dérivant vers le large. Il s'agissait d'un côtre, le *CALCULO II*, armé par un seul homme, parti la veille au matin de *SAINT-SERVAN* avec l'intention de gagner *BREHAT*. Mais pendant la nuit, le bateau fut pris par une tempête d'ouest dans le parage des Ebihens. (rochers situés à environ un mille à l'est de *SAINT-CAST*). Il eut une avarie de moteur, ses voiles furent arrachées, il démâta et partit à la dérive. Sitôt le bateau aperçu, l'alarme fut transmise au sémaphore d'*ERQUY* qui prévint les canotiers par deux coups de canon. "La Croix des Côtes-du-Nord", journal local de l'époque nous dit que : "17 minutes après exactement, le canot de sauvetage, sous la conduite du patron Pierre Le Guen (père), prit la mer, guidé par les signaux d'*ERQUY* et de *FREHEL*". La mer était très grosse. Après deux heures de très dure navigation, le canot atteignit enfin le bateau en péril. L'homme était à bout de force, à moitié évanoui et croyait sa dernière heure venue... Après avoir passé une remorque, deux hommes sautèrent à bord, vidèrent le canot de son eau et embarquèrent le malheureux qui fut tout de suite soigné. Le patron décida de remorquer le bateau jusqu'à *SAINT-CAST* où le naufragé fut débarqué à 17 heures. Les "Annales du Sauvetage" rapportent que : "malgré la fatigue des canotiers, le *VICE-AMIRAL COURBET* reprend la mer à 18 heures 15 et mouille à 20 heures dans le port d'*ERQUY*, la mer étant trop mauvaise pour permettre le hissage dans l'abri sans risque d'accident. L'équipage a été émerveillé de la tenue à la mer du canot, qui à plusieurs reprises a embarqué fortement". A cette occasion, plusieurs canotiers reçurent des médailles de la S.C.S.



*Les canotiers ont tout laissé pour répondre à un appel de détresse...*

## L'HISTOIRE DU CANOT DURANT LA GUERRE

1940 : la guerre en mer faisait rage et les sauveteurs français devaient secourir des navires bombardés, torpillés ou encore des avions tombés en mer...

Pendant l'occupation, la S.C.S. ne pouvait plus contrôler toutes ses stations. Dans beaucoup d'entre elles, l'armée allemande réquisitionnait le canot quand elle en avait besoin. Le *VICE-AMIRAL COURBET* dut ainsi sortir plusieurs fois sur ordre des allemands pour secourir des avions tombés en mer. Fonctionnant avec son équipage français surveillé par un soldat allemand, le canot allait voir, mais ne trouvait jamais rien.

Sur cette époque, Pierrot Le Guen raconte l'anecdote suivante: "Mon père, patron du canot, qui ne refusait jamais de secourir qui que ce fût, était lassé par ces sorties inutiles, et couchait souvent ailleurs pour être tranquille. Un soir où il apprit que les allemands voulaient faire sortir le canot, il ne rentra pas chez nous. Les allemands emmenèrent alors mon frère Michel qui passa la nuit à la douane allemande sur le port... et mon père dut se rendre..."

Certains canots partirent en *ANGLETERRE* pour rapatrier des soldats. Le *VICE-AMIRAL COURBET* était prêt à partir, mais finalement il resta à *ERQUY*. Devant cet exode, le gouvernement décréta que les canots de sauvetage dépendaient de la Croix-Rouge et ne pouvaient servir à autre chose. A partir de 1942, le *VICE-AMIRAL COURBET* arbora une grande croix rouge peinte sur le pont pour signaler qu'il était en sauvetage.

En 1944 et 1945, la flotte de la S.C.S. fut décimée, soit par accident, soit par destruction volontaire: 53 canots et 49 abris furent totalement détruits ou sérieusement endommagés. Beaucoup de postes de lance-amarre souffrirent également. La S.C.S. qui comptait alors 130 stations de canot faillit ne pas pouvoir s'en relever, mais sitôt après la Libération, elle s'acharna à remplacer patiemment le matériel détruit par du matériel neuf (soit 30 canots neufs de 1946 à 1951). Le *VICE-AMIRAL COURBET* figure dans la liste des canots légèrement endommagés à la Libération.



*Premier contact avec la mer pour une sortie.*

tel père, tel fils;

Pierre Le Guen mourut fin 1944. Son fils Pierre, dit "Pierrot", fut alors élu par l'équipage pour lui succéder. Il en faisait déjà partie depuis deux ans. Le sous-patron était alors Emile Lecan et le mécanicien Georges Clérvet, qui fut remplacé en 1954 par Joseph Cornillet. En 1948, Firmin Huby remplaça le capitaine Erhel à la Présidence de la Station d'ERQUY. Puis en 1962, ce fut le tour du Commandant Hervé.



*L'équipage du VICE-AMIRAL COURBET vers 1960.*

*Au premier plan, de gauche à droite :*

*Joseph Cornillet, Emile Lecan, Ernest Le Quellenec, Albert Le Quellenec.*

*Derrière, de gauche à droite :*

*Pierre Le Guen, Jean Harnois, un estivant, François Guérin.*

Un naufrage fit beaucoup de bruit peu après la Libération : le 16 septembre 1950, vers 1 heure du matin, le *LAPLACE*, frégate météorologique attendue à *SAINT-MALO* pour une cérémonie, sauta sur une mine "oubliée" dans la baie de la Fresnaye, où il avait mouillé pour la nuit. L'évacuation se fit dans l'obscurité sans aucun point de repère, ce qui entraîna la perte de nombreuses vies humaines. Le sémaphore de *SAINT-CAST* étant désarmé depuis la guerre, l'alerte ne fut donnée qu'à l'aube. Certains membres de l'équipage réussirent à regagner la côte, d'autres furent repêchés en mer, mais beaucoup disparurent. Le canot de sauvetage de *SAINT-SERVAN* se rendit sur place vers 9 heures 30. Celui d'ERQUY ne fut prévenu qu'à midi... Il patrouilla pourtant méticuleusement dans les environs jusqu'à 18 heures malgré le mauvais temps, mais sans résultat. Ce naufrage compte parmi les plus meurtriers de la Marine Française en temps de paix : 51 des 93 marins périrent. A la suite de ce naufrage, le sémaphore de *SAINT-CAST* fut remis en service...



*Le VICE-AMIRAL COURBET arborant le pavillon de la S.C.S.*

Le *VICE-AMIRAL COURBET* a aussi sauvé plusieurs fois des marins d'*ERQUY*, en particulier le 9 juin 1954 : la flotte d'*ERQUY* était partie pêcher le maquereau au large de Rohinet depuis 3 heures du matin, quand vers 8 heures, le vent força. A 10 heures, tous les bateaux étaient rentrés, sauf deux. Pierrot Le Guen alla observer la mer du Cap avec ses jumelles et il vit l'un des deux retardataires qui rentrait à l'abri de la côte. Puis il aperçut le *PASSE PARTOUT* du Capitaine Mahé, qui dérivait sous voile vers le nord. Devinant alors la panne de moteur, Pierre Le Guen demanda au Président du Comité la mise à l'eau du canot qui eut lieu à 10 heures 45, alors que le *PASSE PARTOUT* n'était déjà plus visible. Le *VICE-AMIRAL COURBET* le rejoignit à 12 heures : il avait effectivement une panne de moteur et le vent l'avait de plus obligé à amener la voile et à mouiller ses deux ancres. En fait, le bateau chassait sur ses ancres à grande vitesse à cause du courant. Le canot le prit en remorque malgré l'état de la mer et ils arrivèrent à *ERQUY* à 19 heures 30.

Qui l'eût cru ? Le 5 novembre 1958, le patron du canot Pierrot Le Guen, parti de bon matin pêcher avec son frère Robert, fut pris dans un fort coup de noroît... Le sous-patron Emile Lecan, en accord avec le Président du Comité, Firmin Huby, prit le commandement du *VICE-AMIRAL COURBET* avec Michel Le Guen comme sous-patron. A 12 heures 30, il rejoint l'*OCEANIDE* et l'escorta jusqu'au port, où ils arrivent à 13 heures 15.

Robert Le Guen nous raconte leur aventure : "Lorsqu'à 5 heures du matin, nous sommes partis pêcher la praire au large du Cap Fréhel, le temps s'annonçait mauvais. Arrivés sur le lieu de pêche, la mer était déjà grosse. Après 10 minutes de dragage, nous avons remonté une excellente pêche, mais la tempête se leva brusquement. Il fallait rentrer au plus vite! Le bateau affrontait bien la tempête, mais la mer devint furieuse. Nous étions cramponnés à la cabine et commençons à douter de notre retour à bon port... Des vagues énormes s'abattaient sur le pont, coulant à moitié le bateau qui n'était plus maître de sa manœuvre... Nous étions au large du Cap d'*ERQUY* lorsque soudain, sans y croire, j'aperçus, entre deux vagues, le canot de sauvetage. Nous revenions de loin!"

## l'après guerre, une nouvelle époque pour les sauvetages

Dans les années 1950, la plaisance prit un essor très important et l'équipement des stations dut se moderniser. De nouvelles unités de la S.C.S. virent le jour : les canots "tous temps" (conçus pour la haute mer) uniquement à moteur et totalement insubmersibles. On vit également apparaître les vedettes rapides et les canots pneumatiques à moteur hors-bord pour porter secours aux estivants près des plages.



*Le VICE-AMIRAL COURBET, en rade d'Erquy, aux régates du 15 août 1962.*

Avec le développement de la plaisance, le canot d'ERQUY sortit de plus en plus, surtout l'été... et souvent pour rien! Une année, Pierrot Le Guen se souvient être sorti 17 fois au mois d'août pour des bagatelles... Lorsqu'il sauvait des plaisanciers inconscients des dangers qu'ils faisaient courir à leur équipage, ceux-ci avaient parfois droit à une "engueulade" du patron, "pour qu'ils se rendent compte". Certaines personnes offraient une récompense aux sauveteurs, qui allait dans la caisse du canot ; mais un remerciement suffisait...

Les canotiers recevaient une prime à chaque sauvetage. Ces primes n'étaient, en aucun cas considérées par les sauveteurs comme un salaire; le plus souvent, elles étaient utilisées pour boire un "pot" ensemble, ou mises de côté pour un repas annuel de l'équipage... La S.C.S. ne demandait aux gens secourus que le remboursement des frais occasionnés pour sauver leur matériel. Souvent les sauvetages valaient au patron et à certains canotiers des médailles en bronze de la S.C.S.

Lors des régates ou des fêtes de la mer, on demandait toujours le concours du canot de sauvetage; ce qui fut l'occasion de beaucoup de photos de ce dernier, car il était toujours très apprécié.

## LES RÉPARATIONS ET LA REFONTE DU CANOT

Au cours de ces années, le canot subit quelques réparations. Après la guerre, on l'envoya à *PAIMPOL* pour le remettre en état.

Mais, le 10 septembre 1954, au retour d'une sortie près de *SAINT-BRIEUC*, la cabine des moteurs prit feu ... Les hommes fermèrent aussitôt l'arrivée d'essence et actionnèrent les extincteurs. Trente secondes après, tout était éteint. Après une demi-heure de travail, ils reprirent leur route. A la suite de cet accident, le *VICE-AMIRAL COURBET* fut envoyé en refonte.

En 1955, le *VICE-AMIRAL COURBET* reçut donc au *HAVRE*, deux nouveaux moteurs Diesel Bolinder, d'une puissance de 35 CV, ce qui lui donnait une vitesse théorique de 7,1 nœuds ("en pratique on pouvait les pousser jusqu'à 9 nœuds" selon Pierrot Le Guen). On profita de cette refonte pour équiper le canot d'un poste Radio Océan. Il fallut alors installer un deuxième mât à l'arrière du canot pour tendre le fil de l'antenne.

Puis le train le transporta sur un wagon spécial jusqu'à *SAINT-SERVAN*, où l'équipage vint le chercher le 20 janvier 1956. François Guérin, surnommé "Toto", qui possédait un brevet de radio-amateur, fut de suite désigné comme radio de l'équipage. Voici une anecdote que m'a raconté Pierre Le Guen : "En revenant de *SAINT-SERVAN*, les nouveaux moteurs étaient bruyants et créaient beaucoup de parasites; on n'entendait rien à la radio, malgré les appels répétés de Toto Guérin. Le mécanicien Joseph Cornillet, qui était un bon vivant, lui dit alors : - Tu ne sais pas t'y prendre, passe moi ton micro... Et sans le savoir, il a lancé un S.O.S., ce qui a stoppé l'écoute sur toute la côte, même jusqu'à *JERSEY* !!! On a vu alors tous les bateaux qui croisaient dans les parages se précipiter pour nous venir en aide ... L'inspecteur nous a passé "un bon savon", mais j'ai eu la certitude que la radio fonctionnait bien ..."

La radio était amenée à rendre de nombreux services. En effet, le 1er octobre 1959, les canots d'*ERQUY*, de *SAINT-SERVAN*, de *DINARD* et de *GOURY-LA-HAGUE* recherchèrent un avion tombé en mer en baie de *SAINT-MALO*. Le *VICE-AMIRAL COURBET* assura la liaison avec ces canots et les appareils de l'aéro-navale en opération.

Le 1er septembre 1964, un sauvetage assez insolite attendait l'équipage du *VICE-AMIRAL COURBET* : celui de leur propre canot qui était sérieusement menacé, non par les flots, mais par le feu qui envahissait les landes du Cap d'*ERQUY*. Lorsque le président du Comité, le commandant Hervé donna l'alerte aux canotiers, l'accès à l'abri, par terre n'était déjà plus possible. Ce fut donc par mer que le canot a pu être sauvé. On le mit à l'eau aussi vite que possible, puis il fallut protéger l'abri, de plus en plus menacé : les liquides inflammables furent évacués, puis on arrosa les abords et la toiture avec de l'eau de mer. Le gigantesque incendie fut heureusement éteint de justesse, évitant ainsi des dégâts considérables.

## la fin du VICE-AMIRAL COURBET

De même que le canot, la cale subit des aménagements : elle fut allongée à plusieurs reprises. Mais en 1965, des sondages révélèrent qu'elle était fissurée et devenait dangereuse pour les sorties à marée basse. Pour effectuer les réparations voulues sans immobiliser le canot dans son abri, il fut remis aux chantiers Brosselin, à LA LANDRIAIS, sur la Rance. Le 17 septembre 1966, l'équipage le conduisit au barrage de la Rance. Après les réparations, le canot devait rejoindre son abri, mais les réparations n'eurent pas lieu, faute de crédits, et le canot ne revint jamais à ERQUY...

Les archives de la S.N.S.M. nous indiquent que le 30 mars 1969, le VICE-AMIRAL COURBET quitta le centre d'entretien de SAINT-MALO (le C.E.R.O. actuellement) pour rejoindre, par la mer, la station de LA PALLICE, à LA ROCHELLE. Il y rendit de nombreux services jusqu'en juillet 1974, date à laquelle il fut définitivement désarmé.



Départ du VICE-AMIRAL COURBET à La Landriaais pour Saint-Malo, puis La Pallice.

### Fiche technique du VICE-AMIRAL COURBET

Longueur	:	11,25 m
Largeur	:	3,34 m
Tirant d'eau	:	0,93 m



## VERS L'AVENIR

1970 marqua le début des travaux de la première tranche du nouveau port d'ERQUY ; une nouvelle époque commença pour les marins d'ERQUY ...

### un nouveau souffle pour le sauvetage en mer

Nous savons déjà que la S.C.S. avait réussi, dès les années 1950, à doter les côtes françaises d'un réseau de sauvetage assez efficace. Cependant, le 15 octobre 1967, la S.C.S. et les Hospitaliers Sauveteurs Bretons (H.S.B.) s'unirent en la Société Nationale des Sauvetages en Mer (S.N.S.M.) dont le premier président fut l'amiral Amman. Cette fusion permit d'augmenter et d'améliorer les moyens de sauvetage.

La S.N.S.M. est représentée dans chaque département par un délégué qui en supervise les stations. Chaque station est dirigée par un comité local (comme au temps de la S.C.S.). De nos jours, la S.N.S.M. entretient 255 stations (dont quelques unes dans les DOM-TOM), équipées de 36 "canots tous temps", 110 vedettes et 461 canots pneumatiques (chiffres de 1988). Certaines de ces stations ne fonctionnent pas en permanence, mais seulement pendant "la saison".

En 1969, la S.N.S.M. dote la station d'ERQUY d'un zodiac de type Mark III, à moteur hors-bord de 40 CV, confié aux pêcheurs. Lorsqu'en 1978, Robert Le Guen, frère de Pierrot, dit "Roby", prit la suite du commandant Hervé pour présider la station, ce matériel peu entretenu était à bout de souffle. Il décida de le remplacer et de le confier au corps des sapeurs pompiers d'ERQUY qui pouvaient l'abriter et l'entretenir correctement. Grâce à son chef, "Roby" Le Guen a réussi à créer une harmonie entre ces derniers et les marins pêcheurs; ils forment un équipage mixte.

Mais un zodiac ne pouvait assurer le sauvetage de gros bateaux loin des côtes. Roby Le Guen décida de créer une "flotille auxiliaire de sauvetage" : il demanda leur concours à des marins sérieux et dévoués qui acceptèrent immédiatement. Tout d'abord à Claude Gaudu, patron de l'ARC EN CIEL et son frère Marcel, puis à Jean-Noël Le Moal, patron de la vedette de pêche ISLANDER, la plus rapide d'ERQUY à l'époque. Les marins sont entièrement bénévoles, simplement remboursés de leurs frais. Chacun d'eux sort environ 10 fois par an, souvent la nuit, tandis que le zodiac sort en moyenne 50 fois par an. Pendant la saison, les sauveteurs d'ERQUY reçoivent plusieurs appels par jour, pas toujours très motivés ...

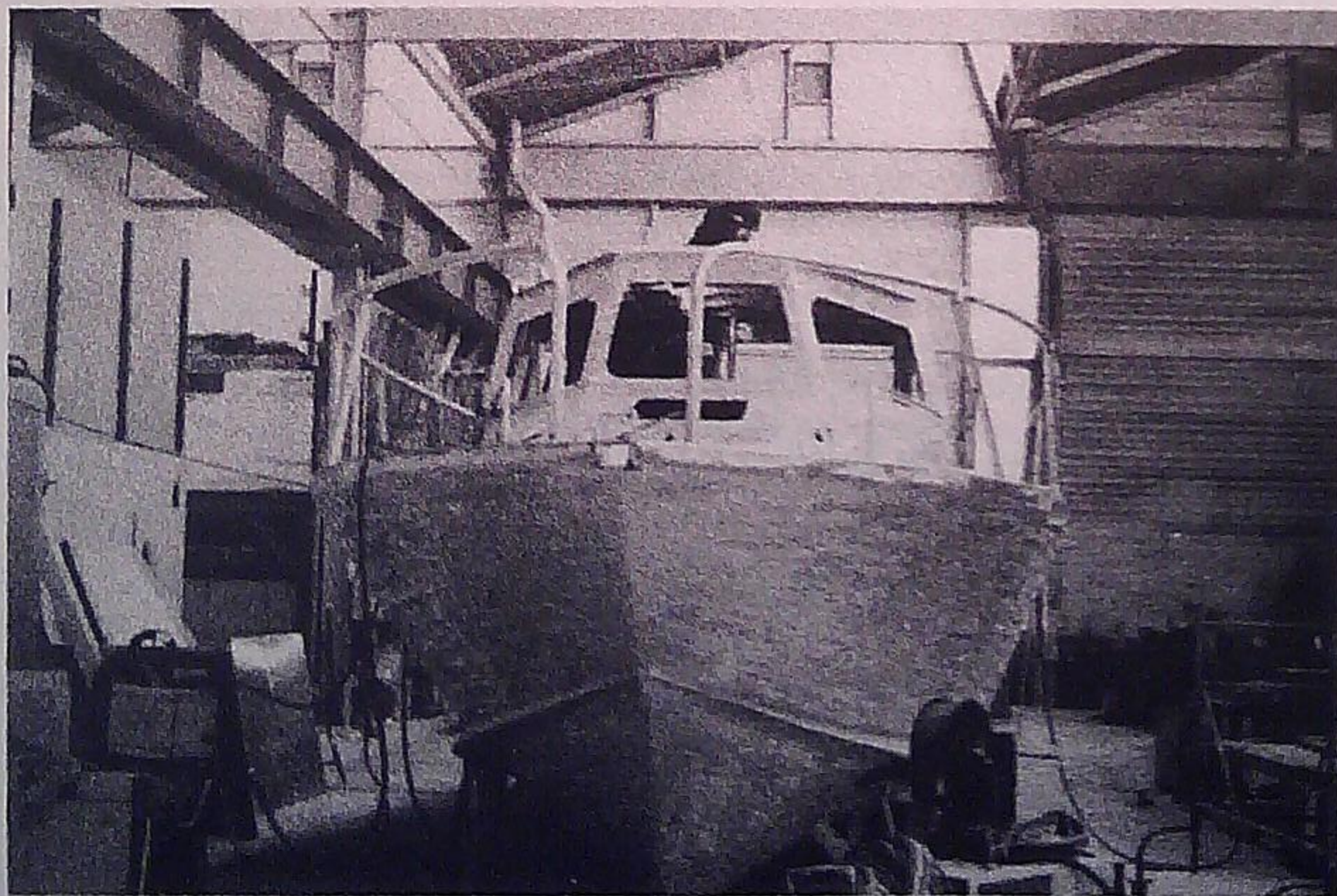
Parallèlement, les C.R.S. assurent un service d'été de surveillance des plages avec leur propre matériel. L'ensemble des opérations de sauvetage est supervisé par le C.R.O.S.S. (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage), situé près de BREST (Corse). Il coordonne les sorties des engins des différentes stations, ainsi qu'éventuellement celles des C.R.S., etc... par V.H.F., pour être le plus rapidement possible sur les lieux.

Le budget de la station est constitué par les ventes d'articles publicitaires et les adhésions à la S.N.S.M., par des dons, des subventions de la commune, des amicales de pêcheurs, du Cercle de la Voile ...

Devant les efforts des marins d'ERQUY pour pallier le manque de moyens de la station, l'amiral Leenhardt, actuel président de la S.N.S.M., a décidé de doter la station d'ERQUY, en 1990, d'une vedette d'intervention rapide de 2ème classe, possédant deux moteurs de 250 CV. Ancrée au plus bas du nouveau port, elle complètera la protection de la baie de SAINT-BRIEUC, déjà partiellement assurée par une vedette de même type basée à SAINT-QUAY PORTRIEUX.

Le troisième canot de sauvetage d'ERQUY, financé tant par la société des Eaux Minérales de PLANCOET (source Sassay) que par les diverses administrations locales : Conseil Général des Côtes d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, Ville de PLANCOET et municipalité d'ERQUY, portera donc le nom de "VILLE DE PLANCOET". Quant aux frais de fonctionnement, les bureaux de la S.N.S.M. de PARIS et d'ERQUY ont émis le vœu que les communes voisines y apportent leur contribution.

L'arrivée de la nouvelle vedette aura provoqué des modifications dans l'organisation de la station. Jean-Noël Le Moal remplace Robert Le Guen à la présidence du comité ; il est secondé par les vice-présidents, MM. Claude Samson (maître de port) et Alexandre Le Breton. L'équipage embarqué sera constitué du patron, du délégué technique, Michel Gueguen, responsable de la maintenance de la vedette, et de trois hommes, choisis à chaque sortie en fonction de leur disponibilité parmi une quinzaine de volontaires. Comme le souhaitait Roby Le Guen, l'esprit d'équipe particulièrement exemplaire qui unit les sapeurs pompiers et les marins pêcheurs sera conservé par la constitution d'un équipage mixte, commandé par trois patrons : Jean-Noël Le Moal, Claude et Marcel Gaudu, qui se sont déjà tant dévoués pour rendre nos côtes plus sûres. Ils sortiront à tour de rôle en fonction de leurs possibilités. La mise en place de la vedette VILLE DE PLANCOET, qui sera baptisée à ERQUY le samedi 2 juin 1990, fera d'ERQUY une des principales stations de sauvetage de la côte.



La 'Ville de Plancoët' en construction au chantier Mag France.

A présent, si vous allez vous promener sur le cap d'ERQUY, n'hésitez pas à faire un détour par la plage dite "du canot de sauvetage" où se trouve l'abri. Le plus bel hommage que vous puissiez rendre aux canotiers qui s'y sont succédés, le plus beau remerciement que vous puissiez adresser à tous ceux qui m'ont permis d'écrire cet article, c'est d'avoir une pensée pour ces hommes, inconnus du grand public, mais dont les efforts et le dévouement ont sauvé des milliers de navires et des dizaines de milliers de vies sur les côtes de France depuis plus d'un siècle...

Martin Pénét.

Fiche technique de la  
**VILLE DE PLANCOET**

Longueur : 10,00 m  
Largeur : 3,60 m  
Tirant d'eau : 0,65 m  
Déplacement lège : 5.800 Kg  
Vitesse maximum : 23 nœuds

2 groupes moteurs Diésel de 220 à 250 CV

Construite par la Société MAG France  
ZI Saint-Médard-des-Prés  
85200 FONTENAY LE COMTE

Coût : 1.350.000 frs.

Je tiens à remercier tout particulièrement MM. Pierre et Robert Le Guen, M. Aimé Nénot, M. Pierre Huby qui ont bien voulu évoquer leurs souvenirs, ainsi que M. Rouilleault, vice-président de la S.N.S.M. qui m'a permis de consulter les archives de la S.C.S., la collection des "Annales du Sauvétage" et la documentation de la S.N.S.M.

Les remerciements vont également à la Société MAG France, Z.I. Saint-Médard-des-Prés. 85000 Fontenay-Le-Comte (Vendée).

*Crédit photographique :*

*Collections de M. Le Guen, M. Nénot, M. Dupas, Mme Dayot, collection de l'auteur, Bibliothèque Nationale.*

## ERQUY ET PLÉNEUF

### ÉPISODES DE LA RÉVOLUTION DE PLÉNEUF À ERQUY

#### LES COMITÉS DE SURVEILLANCE

"De tous temps, les gouvernants ont mis en place, lors des changements de régime politique, des institutions administratives adaptées au besoin de leur pays" (1). Les comités de surveillance révolutionnaires furent de celles-là.

Ils trouvent leur origine dans la loi du 21 mars 1793 qui légalisa des comités nés ici ou là, dans les villes, à la suite des nombreux incidents qui freinaient la marche de la Révolution.

A Lamballe, un comité de surveillance fut formé, à l'initiative du Département, le 4 mai 1793, afin de faire face aux troubles pouvant survenir dans la région à la suite de l'insurrection de la Vendée et surtout des événements qui secouèrent le pays lors de la levée en masse : attroupement insurrectionnel de paysans aux Landes du Gras en Meslin, à quelques kilomètres au sud-ouest de Lamballe et répression qui s'en suivit. Ce comité qui peut apparaître comme un "comité de District" se composait de six membres choisis à égalité dans l'administration du district, la municipalité de Lamballe, la société populaire de la ville.

Lorsque le 17 septembre 1793, la Convention Nationale décréta la "Loi des Suspects", elle confia aux municipalités et aux comités de surveillance le soin de dresser les "listes des suspects" dans un premier temps, afin de les mettre, par la suite, en "état d'internement administratif". Le comité de Lamballe suscita, afin de l'aider localement dans cette vaste tâche, la création de comités de surveillance locaux.

C'est ainsi que dans la première quinzaine d'octobre 1793, un administrateur du District, qui était de plus juge de paix et de police du canton de Pléneuf, Maurille Joseph Jehannès, sieur du Haut Champ, de Saint Alban, procéda à la mise en place d'un comité composé de douze citoyens, choisis, semble-t-il par lui-même parmi les meilleurs patriotes des communes de Pléneuf, Saint Alban, Erquy. La première séance de ce comité se réunit à Pléneuf le 13 octobre 1793 au siège de la justice de paix (2). Le 16, il reçoit de celui de Lamballe une missive le chargeant de dresser la liste des citoyens suspects de Pléneuf, Saint Alban et Hénansal. Mais Hénansal ne faisant pas partie du canton, le comité refusa de s'occuper de cette commune. En revanche, il proposa de s'intéresser à Erquy... "où deux membres avaient leur domicile". Le 18 octobre, première séance de travail. Evidemment Jehannès est élu président. Pierre Guinard, de Pléneuf, vice-président. Puis, sur le champ, Jehannès dressa la liste des gens qu'il convenait de désigner comme "suspects".

#### FORMATION DU COMITÉ DE CANTON OU COMITÉ "JEHANNÈS"

Avant de faire connaissance avec cette liste, arrêtons nous sur la qualité des individus qui vont la rédiger et "l'approuver à l'unanimité".

Le Président Jehannès du Haut Champ naquit le 17 juin 1742 au Haut Champ à Saint Alban, de Maurille Jehannès et Gillette Le Roux. En 1769, il épousa Jeanne Julienne Gicquel de la Roussinaye. Procureur fiscal du Guémadeuc, sénéchal de la Hunaudaye au Chemin Chaussée, fermier général de la terre et seigneurie de Bien Assis, il présida en 1789 les assemblées électorales de Pléneuf, Saint Alban, La Bouillie. En février 1790, il est élu maire de Saint Alban. Visant, sans doute, un fauteil d'administrateur du District, il adresse en avril 1790 une lettre circulaire aux municipalités voisines les exhortant à accorder tous leurs soins

à la tenue des assemblées primaires de canton, afin, disait-il, que les campagnes soient largement représentées au sein de l'administration du District et à se "concerter avec lui pour éviter que les administrations de district soient dominées par les citadins"... Cette lettre qui fut publiée par R. Dupuy, dans sa rubrique pédagogique des Annales de Bretagne, témoigne à la fois de la conscience politique de notre homme et de son influence locale (3).

Cependant, Jehannès n'obtint pas cette fois-ci son fauteuil à Lamballe et devra se contenter d'une chaise de "juge de paix et de police" du canton de Pléneuf où il est élu le 23 décembre 1790. En 1792, le District le charge de dresser la liste des biens des émigrés du canton. Il est alors un des membres les plus influents de la Société Populaire de Plurien et dénonce avec vigueur son collègue le juge de paix du canton de Planguenoual Charles Talbourdet, qui avait publiquement pris parti contre le clergé assermenté, ce qui vaudra à ce dernier de passer devant le Tribunal de District et d'être révoqué... (4). Enfin, élu administrateur du District le 25 novembre 1792, il conserve cependant (et il semble qu'il y eut là, de sa part, un abus de fonctions sur lequel on ferma les yeux) son siège de juge de paix du canton de Pléneuf... Jehannès fut certainement la plus forte personnalité révolutionnaire de notre canton.

Le vice-président : Pierre Guinard (35 ans), fils de Mathurin et de Jeanne Levêque. En 1780, il avait épousé Renée Levêque, fille de René et Anne Le Blaye, commerçant. D'abord charpentier de marine, il est qualifié négociant en 1784. Il résida alors en sa maison du Val André (actuellement n°85 rue Clémenceau).

#### Les membres :

Jean Chenu, d'Erquy, époux de Julienne Grimaud de Pléneuf. Il habitait sa maison "de la Paterinière" au village de Carroual. Sébastien Barbedienne dit "Barbedienne Maisonneuve" pour le distinguer de son homonyme "Sébastien Barbedienne de la Vallée" (45 ans), fils de Pierre et de Laurence Levêque, commerçant au bourg, beau-frère de Guinard. Il commandait la Garde Nationale de Pléneuf. Pierre Rouget (44 ans), maréchal-ferrant, aux Rues, fils de Jean et de Mathurine Loizel. Il avait été élu notable le 9 décembre 1792. Pierre Paul Lochon, chirurgien, n'était pas né à Pléneuf mais s'y était installé comme chirurgien lors de l'épidémie en 1788. Il était l'époux de Marie Chouesmel, veuve de Pierre Orio. Jean Gour (49 ans), tailleur d'habits. Il demeurait au bourg chez son beau-père le boucher Claude David. Il était aussi, épisodiquement "matelot sur la patache des douanes". Dominique Ruellan (41 ans), charpentier de marine, fils de Jacques et Gilette Michel. Elu notable le 9 décembre 1792, il habitait sa maison de la Motte Meurdel. Louis Déron, cultivateur à Bien y Vient. Elu notable en janvier 1790, puis officier le 9 décembre 1792, il sera maire de Pléneuf le 31 janvier 1810. François Grogneuf, de Saint Alban, officier public de cette commune. Il sera, sous le Directoire, agent municipal de Saint Alban. Louis Millet, cordonnier habitait sa maison du Tertre du Bourg (actuellement n°2 allée du Tertre du Bourg). René Tréhorel (38 ans), était né à la Chouanière en Saint Alban. Marié en 1773 à Marie Thomas de Pléneuf, il habitait chez ses enfants à Bien y Vient.

On notera que les membres de ce premier comité de surveillance formé par Jehannès étaient loin de représenter la population du canton. C'étaient, en majorité, des commerçants du bourg de Pléneuf. Le monde rural est très faiblement représenté. Les gens de Dahouët, maîtres de barque ou naviguants ont été résolument écartés. Quant à la représentation d'Erquy et de Saint Alban, elle est toute symbolique. Ce premier comité est bien l'œuvre de Jehannès qui, au reste, comme juge de police correctionnel du canton, connaît assez bien les opposants à la Révolution pour dresser une liste de 49 noms choisis dans les trois communes.

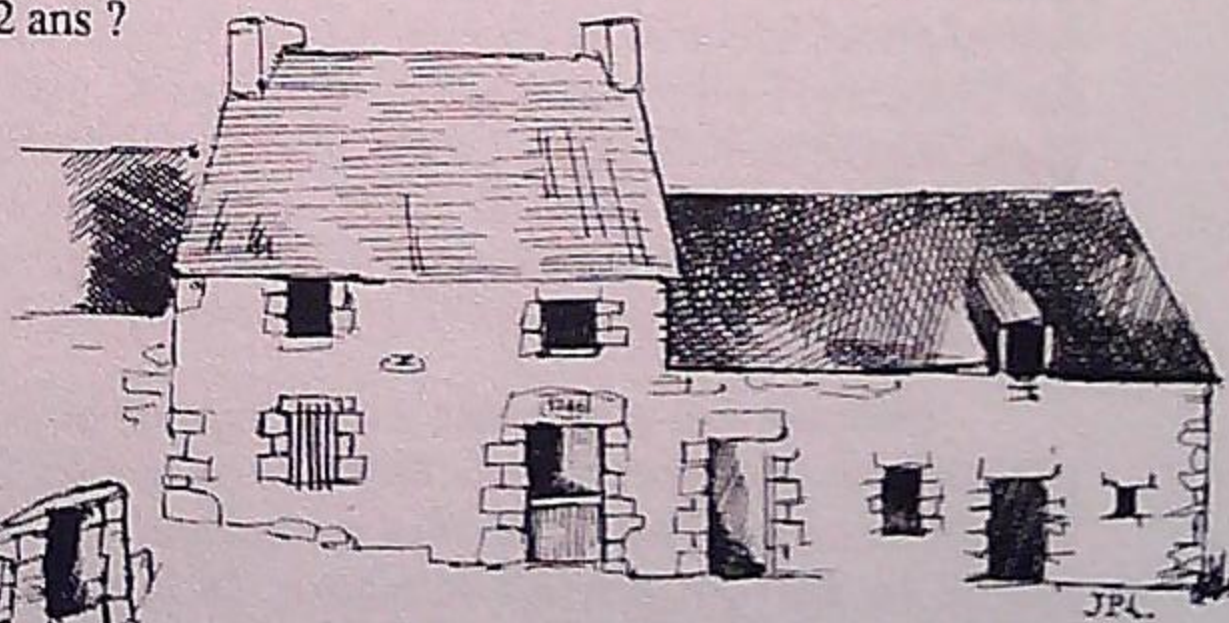
## LES SUSPECTS QU'IL CONVIENT D'ARRÊTER

Selon la loi du 17 septembre 1793, étaient déclarés "suspects" tous les parents directs d'émigrés (qu'ils soient ex-nobles ou ecclésiastiques ayant dû émigrer pour avoir refusé de prêter le serment à la Constitution Civile du Clergé). Les comités de surveillance du littoral se devaient d'être particulièrement vigilants car les émigrés de notre région s'étaient tous retirés à Jersey, île du Royaume Britannique, en état de guerre avec la République Française depuis le 1er février 1793 et notre canton était en zone frontière avec une puissance ennemie ! Le comité de surveillance de Lamballe avait déjà saisi des correspondances sybillines, donc suspectes, adressées à Jersey. Il savait aussi que de l'argent, des paquets passaient à Jersey par des maîtres de barque de Dahouët et Erquy, avec la complicité... des douaniers, ce qui explique sans doute l'absence de Dahouëtins du premier comité de surveillance local.

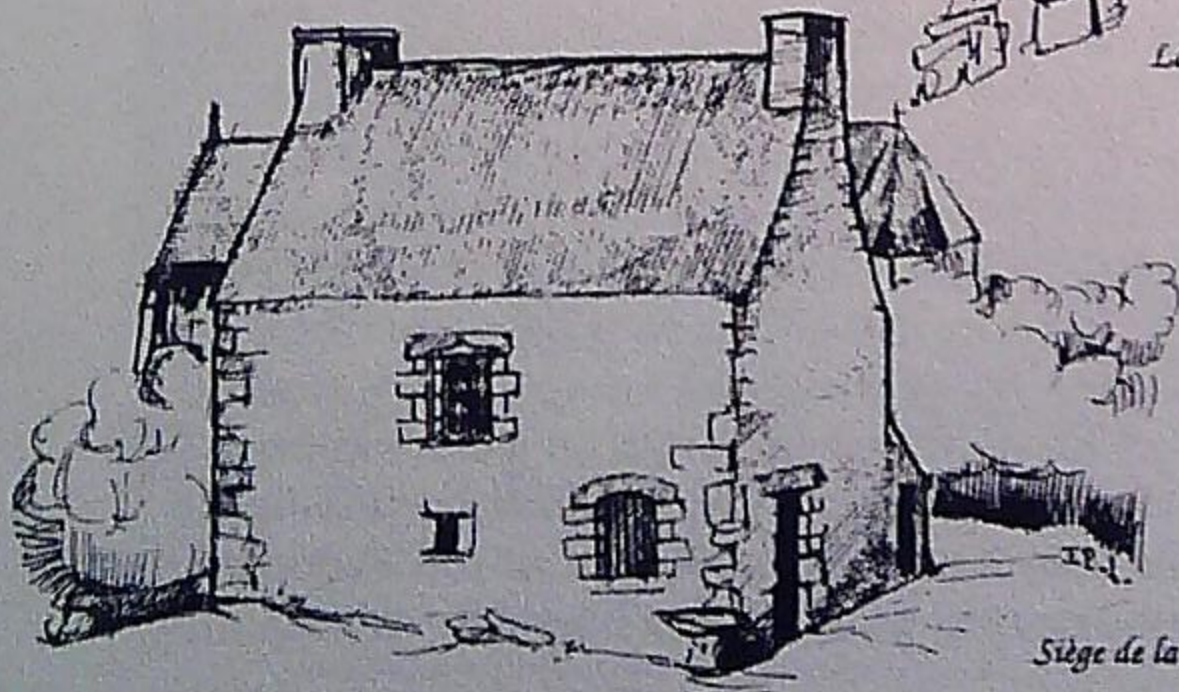
Jehannès débuta donc sa liste (qu'il enverra, une fois approuvée dans ses motifs par le comité, au Comité de Sûreté Générale de la Convention Nationale) (5), par les quelques parents d'émigrés restant dans le pays... uniquement des femmes !

A Pléneuf, la vieille douairière de Nantois, née Jeanne Jacquette Oren de la Ville Martin, âgée de 80 ans et ses deux filles : Sainte et Angélique, âgées de 56 et 57 ans, dites les demoiselles de Nantois et de la Gaucherais (6), mère, grand-mère, sœurs d'émigré. Leur cas s'était aggravé parce que lors d'une visite domiciliaire tendant à faire fermer la chapelle de Nantois, la garde nationale de Pléneuf avait trouvé "un drapeau portant l'emblème détestable de la royauté"... Les demoiselles de Nantois avaient osé demander la permission de le brûler plutôt que de le remettre à la garde nationale !

A Saint Alban, madame Héliguen de la Houssaye, née Marie de Lesquen de la Ménardais, dont le fils Désiré avait disparu, et les deux sœurs Emmanuelle et Marie Denis de la Ville Méno, qui habitaient leur maison ancestrale de la Vieuville près du pont de la Vallée. Elles étaient sœurs de l'ancien recteur de Planguenoual, François Denis de la Ville Méno, lui aussi passé à Jersey. Savaient-elles, les pauvres demoiselles, que leur frère venait de décéder dans cette île le 4 septembre 1793, à 62 ans ?



*La maison d'un patriote de Saint Alban, 'Jehannès du Haut-Champ', au village du Souchay (reconstitution).*



*Ancien auditoire du Guémadeuc (reconstitution).  
Siège de la Justice de Paix du canton de Pléneuf et du Comité de surveillance.*

A Erquy, il n'y avait aucun membre de l'ex-noblesse à saisir. Jehannès inscrivit sur la liste l'ancien maire Jean Pierre Pasturel, élu en février 1790, réélu en février 1792. Né en 1744, il était fils de Laurent Pasturel de la Moinnerie et de Françoise Paulmier, ainsi que l'ancien procureur de la commune Jean Baptiste Dobet des Forges (1765 + 1829), époux de Renée Héron, négociant et constructeur de navires (il sera le père de Louis Dobet des Forges, futur recteur de Pléneuf du 11 mars 1863 au 5 octobre 1869). Ces deux personnages étaient coupables à ses yeux d'avoir favorisé l'émigration du seigneur de Bien Assis, Louis François Xavier Visdelou, en signant des faux passeports pour empêcher la confiscation des biens considérables de cet émigré. Depuis les débuts de la Révolution, Dobet ne cessait de dénigrer les vrais patriotes. Maintenant, il se comportait "en véritable muscadin..." On voit que Jehannès connaissait les épithètes décernées par les journalistes "aux élégants royalistes..."

Enfin, Jehannès inscrivit le premier maire de Pléneuf, élu en février 1790, Jean Baptiste Guichard de Quenrouët, époux de Jacquemine Barbedienne, qui avait hérité de sa grand-mère Claude du Breil, dame de l'Hostellerie Héliguen, cette maison noble située sur la route de Dahouët à Lamballe. Il le jugeait coupable "de ne pas avoir prêté le serment civique, d'avoir donné asile à des prêtres insermentés, d'avoir déclaré hautement que la Convention était remplie d'impies, enfin de n'avoir pas fait enlever les armoiries de sa maison de l'Hostellerie..." Il nota également un ancien armateur de Saint Malo et officier de la Compagnie des Indes, Honoré Hérisson, qui vivait retiré à la Ville Denais, en Erquy, non loin de Saint Pabu, car "il se prétendait noble et soupirait après le retour de l'aristocratie et du régime des tyrans..."

On fit ensuite bonne place aux domestiques et affiliés des précédents : Charlotte Navucet, servante des dames de Nantois. Jean Baptiste Barbedienne dit "Guillousette" du nom de sa maison aujourd'hui disparue, située toute proche de Nantois et qui, en l'absence du maître des lieux veillait sur son bien. Il est qualifié "agent des émigrés et espion de l'aristocratie". Marie Baillebled, servante de l'ancien recteur d'Erquy François Mauffray et Louise Padel, servante de l'ancien recteur de Saint Alban, Jean François Patard. On n'oublia pas François Hourdin des Micilles, en Dahouët, père de l'ex-vicaire Jean François Hourdin (futur recteur de Pléneuf de 1804 à 1806) et Jean Toublanc, de Saint Alban, père de l'ancien vicaire de Planguenoual, Jean Louis Toublanc, qui avait été arrêté le 11 juin 1792 chez le recteur d'Andel et déporté ensuite à Jersey... Tous "soupiraient après le retour des prêtres réfractaires"...

Jehannès s'en prit ensuite à un groupe de personnes qui, il faut le reconnaître, avaient pris parti ouvertement contre la Révolution, au mois de février, lors de la levée en masse des 300.000 hommes. Pour lui, le plus compromis était Gilles Bahier, maître maçon de Pléneuf, âgé de 46 ans, qui habitait sa maison de la Brière d'en Bas. "Chef de révolte, lors de l'assemblée pour fournir le recrutement de l'armée. Il est prévenu d'avoir fait des démarches, envoyé des émissaires. On le vit à la tête d'une petite armée munie de bâtons et de triques, menaçant quiconque voudrait tirer au sort... Il est le plus dangereux de la commune de Pléneuf, parce qu'il est le moins ignorant des fanatiques et que dans leur esprit, il est considéré comme un docteur". Autre chef de la révolte : Joachim Rozé, cultivateur à la Boulaie. Elu procureur de la commune le 13 novembre 1791, "son incivisme avait forcé la municipalité de Mathurin Rouinvy à le destituer". Quant à François Lesage, fils de Jean et Eugénie Merpault, qui habitait chez ses parents à la Ville Pichard, c'était un jeune homme de 25 ans, instruit, qui avait quitté le séminaire de Saint Briec en 1790. Jehannès le connaissait bien puisqu'il l'avait employé comme greffier. Mais il avait refusé de tirer au sort et déclaré ce jour-là : "qu'il fallait couper de nombreuses branches à l'arbre de la liberté de Pléneuf..."

Rappelons que l'arbre de la liberté de Pléneuf avait été planté sur la place du four Chalmel. Il sera abattu par des chouans venus du bois de Coron dans la nuit du 24 décembre 1795 et replanté solennellement le 29 janvier 1798 par les édiles municipaux lors de leur prestation du serment de "haine à la Royauté" (7).

Il en était de même de Jacques Levêque, métayer de Peillac, frère du sous-diacre Joseph Levêque (tous deux fils de Jacques Levêque, charpentier du Bourgneuf), comme d'Alain Percevault, officier marinier qui avait été destitué de son grade de capitaine de la Garde Nationale pour refus de serment civique. Avec deux compères, Pierre Le Marchand et Jacques Cardin, époux de Jeanne Gouézin, "il avait suscité des troubles lors de l'élection de la garde nationale du canton le 9 décembre 1792". On avait dû employer contre eux la force armée.

Il convenait donc de "soustraire à la société des honnêtes gens" ces dangereux personnages ainsi que Joseph Cornillet, de Saint Alban, car sa maison du Grand Ourme, située non loin de Saint Jacques était réputée "abriter des gens suspects"... "Il s'y était rassemblé des contre-révolutionnaires". Quant à son fils, Louis Cornillet (35 ans), de la métairie de la chapelle Saint Jacques, il avait la plus mauvaise réputation (on le trouvera, à la fin de la Révolution, inscrit sur une liste de gens soupçonnés par la police du département d'avoir donné asile et gîte à des émigrés et des chouans) (8). François Bourgault, fils d'Alexis, laboureur à la Ville Hatte, métairie de l'ex-évêque de Chalons, Monseigneur d'Andigné de la Chasse, "avait tenté d'entraîner plusieurs jeunes gens de Saint Alban aux rassemblements de Meslin". Jean Gour, de Morin en Saint Alban, "avait en personne assisté à ce soulèvement" avec Jacques Millet, métayer de la Ville Meno, cousin de l'ancien recteur de Lamballe émigré, Pierre François Millet. Millet avait même déclaré que "si les anglais débarquaient sur la côte, il n'irait pas avec les patriotes pour les combattre".

D'autres individus sont accusés d'avoir comploté contre la religion et le curé constitutionnel de Pléneuf, l'abbé Jean Jacques Bouguet, élu à la cure de Pléneuf le 15 octobre 1792 : François Croslais, cordonnier, époux d'Hélène Gour "avait organisé un repas autour de l'ex-recteur Bertrand et l'abbé Hourdin avant leur départ pour Jersey. On y avait prêté des serments anti-civiques". A Erquy, Noël Joseph Dobet "détournait les gens d'aller à la messe du curé constitutionnel, l'abbé Michel Gallet-Desclos, ancien administrateur du district de Lamballe, élu curé d'Erquy le 15 octobre 1792, en déclarant "qu'il ne fallait pas y aller puisqu'aucun aristocrate n'y allait". Julien Michel, de la Mare es Loup et Gilles Robinot, maître de barque à Erquy tenaient des propos similaires qui "offensaient les bons patriotes".



*La maison d'un 'suspect' de Saint Alban, Joseph Cornillet. Le Grand Ourme.  
Maison de correspondance pour chouans et émigrés (Etat actuel).*



*La maison d'un 'patriote' du Val-André.  
Pierre Guinard, vice-président du Comité de surveillance (Etat actuel).*



A Saint Alban, Charles Jégu, métayer des Salles, Joseph Caillibotte, de Mauny, métayer de l'évêque de Chalons "détournait les patriotes d'aller à la messe du curé Mathurin Le Goff", élu le 15 octobre 1792. René Trotin, fermier du Pont Rouault, métairie confisquée sur la famille de la Goublaye de Nantois "distribuait dans les campagnes des écrits incendiaires contre la religion". Quant à Mathurin Lenfant, il refusait "d'employer les bons patriotes et les laissait mourir de faim". La maison de François Le Guigot, à la Croix Boulart était "l'asile des mauvais citoyens", fréquentée par Louis Caillibotte et René Paignon.

Les femmes ne valaient pas mieux : Mathurine Guinard, veuve Croslais, métayer des Fontaines d'En Haut, de Saint Alban, confisquée sur la famille des Marquis Le Denays du Quémadeuc, "se répandait en propos inciviques", comme Mathurine Labbé, de Pléneuf et Renée Michel, femme de Jean Halouvry. A Erquy, Jacquemine Jasson, dont le frère François Jasson, maître de barque avait été arrêté par un cutter de Saint Malo, alors qu'il faisait passer à Jersey des prêtres émigrés, était baptisée par Jehannès "la peste du canton"...! Catherine Robinot, maîtresse d'école d'Erquy refusait d'enseigner les enfants sans-culotte. Plus dangereuses encore étaient les anciennes religieuses ursulines Rosalie Barbedienne d'Erquy, Sainte Pansart et sa cousine Julienne Haudrière du Val André, qui, rentrées dans leurs familles "détournaient leurs voisins de l'assistance à la messe et du service de la patrie".

Jehannès compléta sa liste par des personnes qu'il estimait coupables de "crimes économiques", comme on dirait aujourd'hui : la veuve de Jacques Collet, tailleur d'habits à Pléneuf, tenant commerce d'étoffes et de mercerie à Erquy. Elle faisait deux prix de ses marchandises "le moindre en argent sonnante, le plus fort en assignats". Jean Gauven et son épouse Jeanne Guillouais, qui habitaient au Murier, en Dahouët, "accaparaient les espèces sonnantes contre les assignats".

## BIEN-ASSIS EST CHOISI COMME MAISON D'INTERNEMENT

La liste dressée, il convenait de faire "saisir" les suspects. Le comité chargea le commandant de la Garde Nationale de Pléneuf, Sébastien Barbedienne de la besogne, accompagné de commissaires civils : pour Erquy, le maire de Pléneuf, Mathurin Rouinvy, cordonnier, fils de Mathurin et de Perrine Rault (il était né au village de la Ville Berneuf) et le chirurgien Lochon. Pour Pléneuf, Jacques Michel, du Souchay, en Saint Alban et François Grogneuf. Pour Saint Alban, Dominique Ruellan et Pierre Rouget, de Pléneuf.

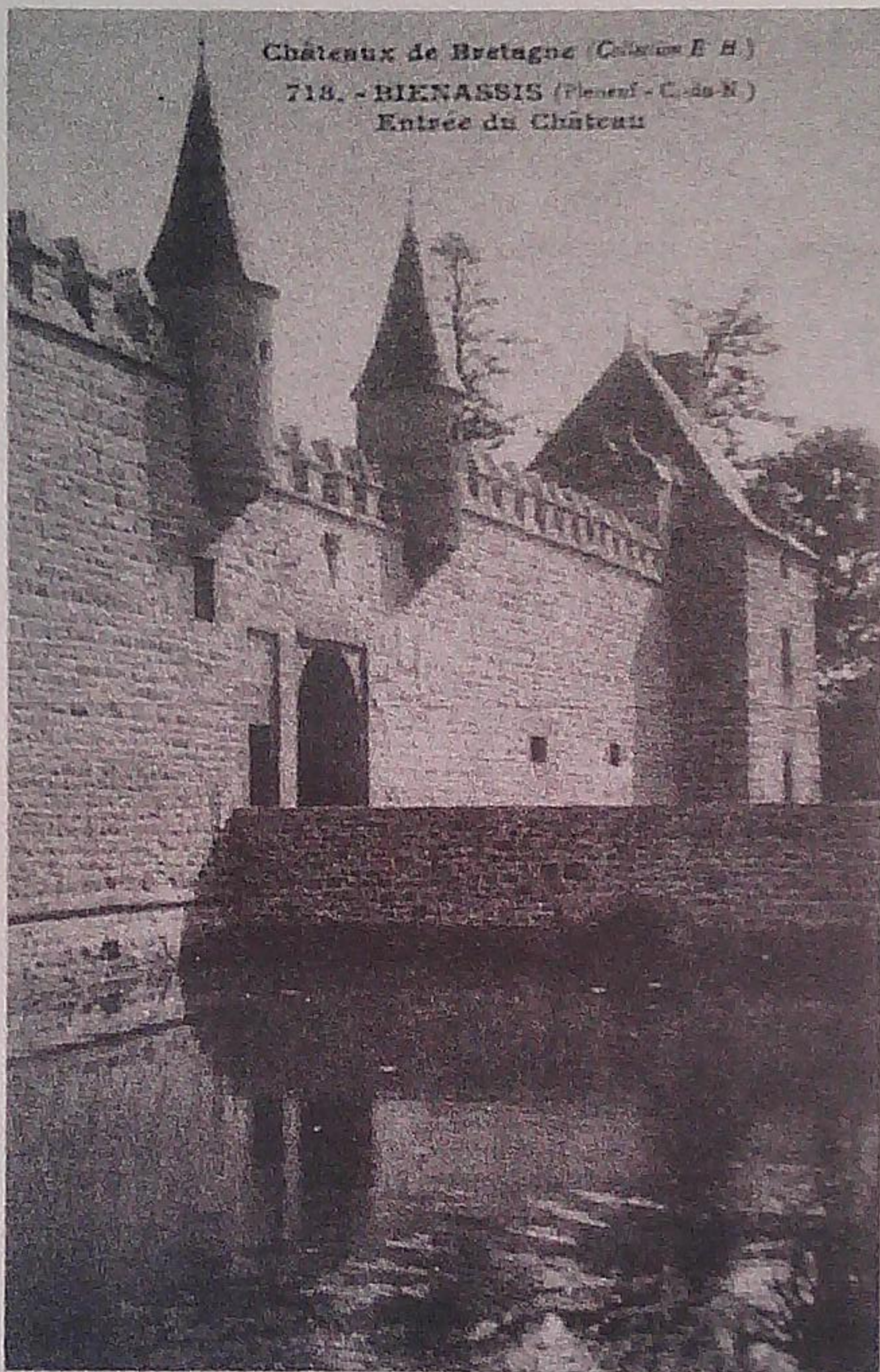
Ensuite, il écrit à Lamballe "pour savoir s'il y avait de la place dans le "local désigné en cette ville pour maison d'arrêt". Le 22 octobre, le District répondit "que le local désigné par la ville (couvent des Ursulines) regorgeait de toutes parts", et il engage Jehannès à chercher un local aux environs de Pléneuf. Jehannès trouva aussitôt Bien Assis, dont il avait été le régisseur, devenu "maison nationale" depuis l'émigration de son propriétaire Louis François Xavier Visdelou de la Ville Théart, légalement constatée par le département (5 décembre 1792). Le District accepte et envoie les clefs à Jehannès le 24 octobre. Le 25, le comité choisit comme "concierge" des suspects, le citoyen Jacques Catherine, créature de Jehannès, habitant au Temple en Saint Alban, tout près du château.

Les arrestations se déroulent du 23 au 28 octobre. Sébastien Barbedienne s'excusa de sa lenteur : il avait trois communes étendues à visiter ! Sur les 49 de la liste, 5 prévenus à temps "se cachèrent ou prirent la fuite" : Jacques Cardin et le jeune François Lesage, de Pléneuf, Jean Gauven, de Dahouët, Julien Michel, d'Erquy, Jacques Millet de Saint Alban. Cardin et Gauven furent pris plus tard, à une date que nous ignorons.

Le 25 octobre, Bien Assis commençant à se remplir, le comité rédige "la consigne" destinée aux 12 hommes de la garde nationale du canton (9). Leur nombre fut doublé les jours suivants par Jehannès "en raison des circonstances". En effet, le 29 octobre, toutes les gardes nationales du littoral et des villes de Lamballe et Moncontour avaient été réunies à Lamballe et dirigées sur Broons et Moncontour, car on craignait que les "brigands, c'est à dire ce qui restait de l'Armée Royale et Catholique des Vendéens, après la fameuse "virée de galeme" qui l'avait menée jusqu'à Granville afin de chercher l'aide anglaise, ne se portent vers les côtes de la baie de Saint Brieuc, afin de se joindre aux émigrés débarqués de Jersey. Jehannès pouvait craindre que "la horde des barbares"... "si elle venait dans nos parages, ne se jette dans Bien Assis ou elle attendrait l'ennemi en égorgeant les patriotes". Cette double garde ne sera supprimée que le 27 novembre, le temps pour Jehannès d'apprendre que ses craintes étaient vaines "attendu que nous venons d'apprendre que les brigands sont en pleine déroute et qu'ainsi nos justes craintes sont dissipées..."

Le poste de garde devait se tenir dans l'appartement où était "le ci-devant billard", aujourd'hui la "salle des gardes". La grande et petite porte du pont-levis verrouillées. Ce pont-levis, par lequel on entrait encore au château sera démonté, les chaînes envoyées au Fort La Latte. Les ponts sur les douves conduisant au potager, et par derrière au jardin du bosquet du bocage (aujourd'hui la grande prairie de derrière) seront coupés. Seul le pont allant à la basse-cour sera gardé. Donc en n'entrera à Bien Assis que par l'avenue des granges. Deux guérites seront établies : la première à la porte de la basse-cour, la seconde sur le pont. Toutes les fenêtres donnant sur le jardin de derrière seront "patefichées et obturées". Les suspects ne disposeront que de l'air de la cour. Le comité de surveillance spécifie bien qu'ils n'auront aucune relation avec le gardien Gautier et le garde-bois Colombert, individu dont "il convenait de se méfier".

Arrêtons nous un instant sur ce Mathurin Colombert, époux de la fille Jeanne Gautier. Déjà à la fin du mois de juin 1793, ce personnage, dont le frère, domestique des Visdelou de la Ville Théart avait émigré avec ses maîtres, avait lâché plusieurs coups de fusil, dans l'intention de l'assassiner, sur le citoyen Charles Jean de la Motte Rouge que ses "convictions républicaines" avaient conduit à acheter des biens d'église, notamment les deux belles métairies de Saint Aubin des Bois, à la Couture. La Motte Rouge avait disposé un mannequin à la fenêtre de sa maison et par ce subterfuge échappé "aux gros plombs" de Colombert. Dans les années suivantes, de 1795 à 1799, Colombert, qui se "disait chef chouan de la région", donnera dans une sorte de chouannerie-banditisme, exerçant ses ravages entre Bien Assis, Coron et Saint Alban, s'attaquant aux acquéreurs de biens nationaux, en compagnie de son frère et très probablement "d'un fils Visdelou", revenu avec ce dernier d'émigration. Colombert sera deux fois capturé par la garnison républicaine d'Erquy. Deux fois jugé à Saint Brieuc par le tribunal criminel, la dernière le 15 février 1799, condamné à "22 années de fer" (9 bis). Nous reviendrons un jour sur cet étrange personnage "vêtu de noir, à barbe rouge et boitant à droite", qui "terrorisa les honnêtes gens du canton de Pléneuf" pendant plus de cinq ans...



*Le pont-levis de Bien-Assis fut supprimé à la Révolution, ses chaînes réemployées pour le pont du Fort-La-Latte.*

Mais revenons à Bien Assis et aux conditions d'existence des détenus : la nourriture sera fournie par les familles, mais ils pourront acheter les légumes du potager. Ils iront chercher l'eau du puits, situé dans "la préce du devant", par corvées surveillées par deux gardes nationaux. L'officier de garde veillera à ce que ne s'établisse aucun cabaret ! Le salaire des gardes et du concierge sera payé par les détenus : 40 sols par garde et 3 livres pour le concierge, par jour... "Les riches aisés paieront pour les plus pauvres..."

Il est certain qu'en rédigeant ces consignes draconiennes, Jehannès outrepassait ses droits, car selon la loi du 17 septembre, la police intérieure des "locaux d'arrêt" incombait conjointement aux municipalités et aux comités de surveillance des communes où ils étaient situés, et pour le malheur de Jehannès, Bien Assis était bel bien situé en Erquy !

## LE COMITÉ D'ERQUY FAIT LIBÉRER LES SUSPECTS

Or, depuis le 20 octobre, la commune d'Erquy avait, elle aussi son comité de surveillance, très régulièrement élu par 123 électeurs réunis "en la nef de l'église", et dont voici les membres : Jean Denis, des Hôpitaux (78 voix) - Mathurin Blanchet, propriétaire et cultivateur à la Vallée (75 voix) - Hilarion Mulon, propriétaire et cultivateur à la Couture (64 voix) - Mathurin Clériver, fermier de la Ville Josselin et propriétaire au Saint Sépulcre, il était aussi frère du curé constitutionnel de Lamballe, François Joseph Clériver (59 voix) - Jean Dominique Tavant, douanier (40 voix) - Pierre Gicquel, syndic des gens de mer, au bourg (36 voix) - Julien Besret, du Val (33 voix) - Julien Diveu propriétaire du Doublet (33 voix) - Jean Revel, de Carroual (54 voix) - François Levêque, métayer national du Pommet (10) et propriétaire à la Couture (50 voix), plus quatre suppléants : Guillaume Le Roux, Jacques Michel, Julien Barbedienne, Gilles Grimault.

Le 25 octobre, Mathurin Blanchet et Mathurin Clériver furent élus président et vice-président. Ce comité n'eut pas le bonheur de plaire au citoyen Jehannès qui tenait à son "comité de surveillance soi-disant cantonal"... "Le comité d'Erquy ne s'est formé, écrit-il le 8 décembre à celui de Lamballe, qu'après les autres, pour les inquiéter et rendre inutiles les mesures qu'ils prennent contre les manœuvres des malveillants et des aristocrates... Tout le monde sait qu'il a beau chercher à persuader de son civisme, personne n'y croit dans le canton..."

Pourtant le comité d'Erquy avait, lui aussi, dressé sa liste, fort modeste de 7 suspects : René Barbedienne, métayer national du Plessis Plorec - Charles Michel - Jean Bouchard, accusés ne pas s'être fait inscrire sur les listes civiques (11) - Marie Courtel - Marie Clériver - Anne Clériver - Louis hervé dit "Trop-Joli", pour avoir tenu des propos "indécents sur la religion". Ces citoyens ne furent pas dirigés sur Bien Assis, mais sur Lamballe où le comité de surveillance leur trouva une place aux Ursulines.

Car le comité d'Erquy était furieux que le comité Jehannès eut fait arrêter quelques jours plus tôt 14 de ses concitoyens, dont son ancien maire, sans lui avoir demandé aucun avis. Le 27 novembre, il écrira au comité de Lamballe, afin de savoir "si ses frères de Pléneuf pouvaient se permettre de venir dans notre commune, accompagnés d'une force armée, mettre en état d'arrestation 14 citoyens... Quels étaient les griefs portés contre Pasturel et Dobet ?... Pour les connaître, ils avaient envoyé des commissaires au comité de Pléneuf, qui avait refusé de leur répondre à ce sujet". Il conclut en demandant la mise en liberté de tous leurs concitoyens.

Or le comité de Lamballe était sous le coup du passage du Représentant du Peuple en Mission Jean Bon Saint André qui se rendait à Brest pour réorganiser la marine. Le 14 novembre, il avait visité la maison d'arrêt des Ursulines, l'avait trouvée trop encombrée et avait fait élargir les citoyens détenus "pour propos anti-religieux", déclarant qu'on ne pouvait arrêter des gens pour délit d'opinion religieuse. Parmi les relâchés se trouvait René Barbedienne, métayer du Plessis Plorec qui, le 26 novembre, s'en vint faire le faraud à Bien Assis, entra au poste de garde "sans ôter son chapeau" (sic), déclara à tous les prisonniers qu'on les exploitait, qu'à Lamballe on ne payait que 30 sols par jour de garde, que les Représentants du Peuple avaient dit de les libérer, qu'ils devaient lui écrire, ainsi qu'au District, au Département, à la Convention même ! Jehannès, averti de cet esclandre avait écrit à Erquy de faire arrêter René Barbedienne. Erquy refusa.

Mieux, le 6 décembre, Erquy, encouragé par les réponses du District et du Comité de Lamballe, qui les 26 novembre et 3 décembre, par la plume du docteur Lavergne, avaient "sermonné Jehannès et lui avaient fait la leçon" au nom du Représentant du Peuple, dépêcha à Bien Assis dix citoyens dont le maire Pierre Rébillard et le président Blanchet afin de mettre en liberté "les suspects d'Erquy qu'une force étrangère s'était permise de faire scandaleusement arrêter..."

Abasourdi par ce coup, Jehannès écrivit à Lamballe : "le comité de surveillance de Lamballe a voulu nous persuader qu'il n'y avait point d'autres rebelles que les nobles et les prêtres... Mais enfin, à Marseille, à Toulon et dans la Vendée, il y avait d'autres rebelles que les nobles et les prêtres ! La révolte de Meslin et des autres coalisés offrait plus d'individus que les nobles et les prêtres !".

Se sentant désavoué, Jehannès baissa les bras. "Puisqu'à Bien Assis il ne reste plus que des détenus de Pléneuf et Saint Alban, que le comité de surveillance de Planguenoual (12) avait de même retiré les détenus de sa commune, et que de ce fait le prix de la garde allait devenir insupportable", eh bien ! ... il n'avait plus qu'à mettre tout le monde dehors... Le 11 décembre le comité de Pléneuf nomme 4 commissaires à cet effet. Le nouveau concierge nommé par Erquy refusa de le laisser entrer. Ce n'est que le lendemain "que la municipalité d'Erquy eut la complaisance d'élargir les détenus en question". Ils étaient restés à Bien Assis 49 jours.

Et Jehannès de noter mélancoliquement dans le registre du comité de surveillance de Pléneuf : "Tout cela va faire triompher nos aristocrates et décourager nos patriotes".

## Le comité de pléneuf est réorganisé. fin du règne de Jehannes

Au mois de Janvier 1794, les comités de surveillance furent réorganisés. La loi du 4 décembre 1793 en excluait tous les fonctionnaires élus. C'était la fin du règne de Jehannès et de "son" comité de surveillance soi-disant cantonal ! Le 15 janvier, la municipalité de Pléneuf fit procéder à des élections pour remplacer Jehannès, Chenu, Sébastien Barbedienne, Jean Gour, Louis Déron, François Grogneuf et René Tréhorel. Il ne se présenta que 47 électeurs inscrits sur les listes civiques.

Les nouveaux élus furent :

François Lesage, maître de barque, époux de Mathurine Ruellan, habitant sa maison des Galimènes (42 voix) - Mathurin Levêque, charpentier, époux de Marie Michel, demeurant à la Rue du Bourg (40 voix) - Pierre Levêque, charpentier, fils de Pierre et Anne Guinard (36 voix) - Laurent Paignon, tailleur d'habits, époux de Jeanne Déron, habitant Bien y Vient (36 voix) - Jacques Levêque, fils de Jacques, charpentier au Bourgneuf (30 voix) - Jean Renault, métayer du Guémadeuc, époux de Charlotte Hourdin et habitant sa maison du Minihiy (28 voix) - Jean Huchet, cordonnier, époux de Jeanne Croslais (26 voix).

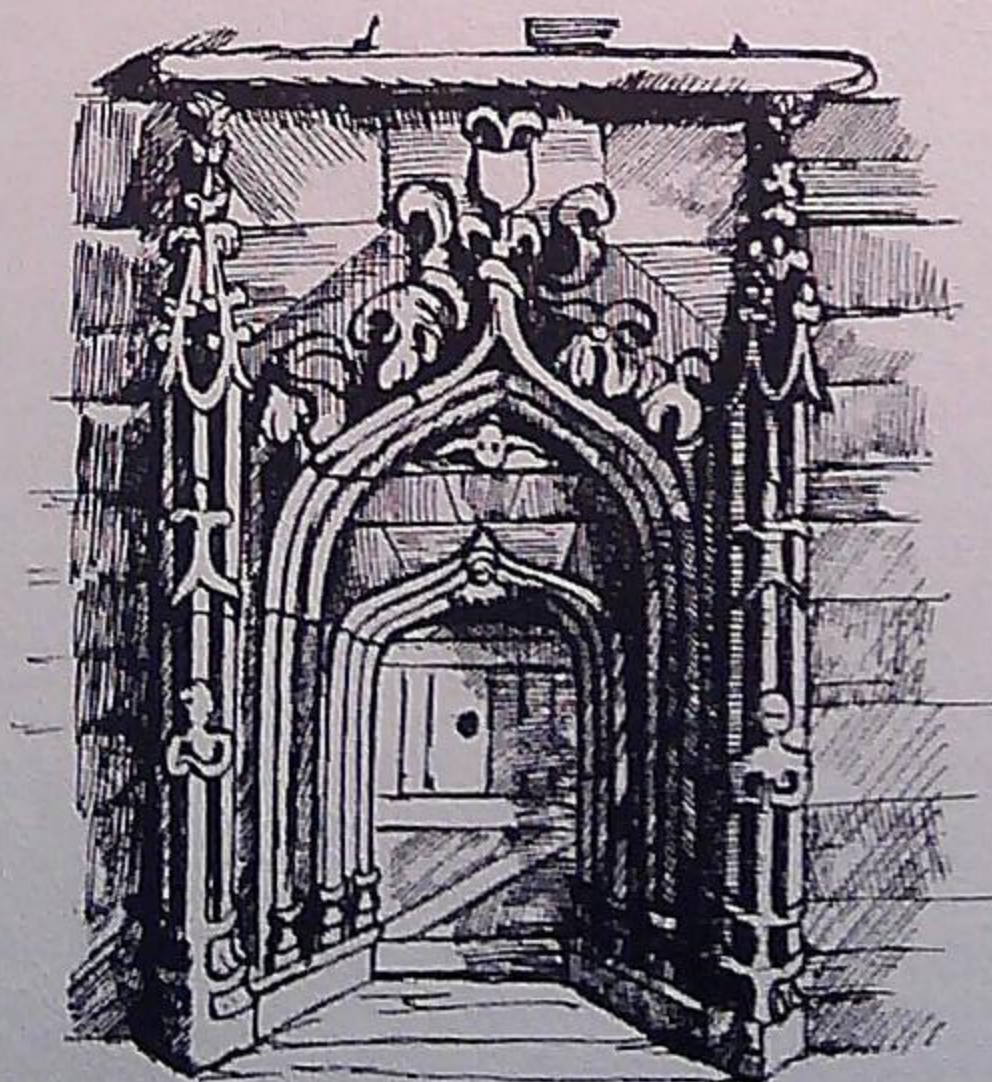
La loi prévoyait aussi des suppléants : Esprit Dayot, couvreur de paille (33 voix) - Louis Rideuc, cordonnier (42 voix) - Pierre Trévily, de la Ville Berneuf (28 voix) - Jean Bouguet, habitant la Vigne du Minihiy à Dahouët, fils du maréchal-ferrant Jean Bouguet et d'Anne Pansart (27 voix) - François Le Bret, officier marinier, époux de Marie Carla (26 voix) - Pierre Thomas, tisserand, époux d'Eugénie Thomas (25 voix).

A partir de cette date et jusqu'à sa suppression à la fin du mois d'août 1794, le comité de surveillance de Pléneuf se réunit tous les quinze jours afin de renouveler son bureau, la loi interdisant, pour des raisons faciles à comprendre, à un président et à un secrétaire d'être plus de quinze jours en place. Il ne s'occupa plus que de faire appliquer dans la commune la loi du Maximum des denrées (13), de faire "procéder au recensement des grains dans les greniers" afin de satisfaire aux réquisitions ordonnées par le District pour nourrir les troupes des armées des Côtes de l'Ouest et la Marine à Brest, de surveiller les meuniers de la commune afin qu'ils se fassent payer en assignats et non en nature comme naguère, de vérifier les balances, de viser les bons de transport délivrés par la municipalité et devenus obligatoires pour le transport de toute marchandise, de délivrer des certificats de civisme et de surveiller les quelques cargaisons des maîtres de barque étrangers fréquentant encore le port de Dahouët. Il ne reçut que quelques dénonciations au sujet de citoyennes "vendant leur beurre au-dessus du prix maximum prévu par la loi".

Le 18 mai 1794, sur ordre du District, il envoya à Lamballe une liste des personnes suspectes qu'il convenait de faire arrêter et de conduire cette fois-ci aux Ursulines.

Le même jour, il reçut "le serment de Désiré Héliguen, né à Saint Alban le 27 mars 1772, dernier rejeton de cette famille noble, issue en juveigneurie des seigneurs de la Hunaudaye, qui depuis cinq siècles tenait le pays entre Saint Alban et Dahouët". Il déclara "renoncer pour toujours à l'état exécrable de noblesse où le malheur de sa naissance l'avait placé"... (*Désiré Héliguen sera maire de Saint Alban sous la Restauration du 11 juin 1816 au 12 juillet 1831*).

Enfin, de temps à autre, le comité procédait à la lecture des lois. Le 27 avril 1794, il écouta un de ses membres lire le rapport de "Saint Just sur les conspirations ourdies depuis plusieurs années par des factions criminelles pour absorber la Révolution Française", c'est à dire "la conspiration de Danton"... Il est fort probable qu'au moment de l'adulation de Robespierre, au cours de l'été 1794, il adressa comme bien d'autres comités des félicitations à l'incorruptible, car le feuillet n°19 de son registre (du 6 juillet au 3 août 1794) fut ensuite arraché par des mains prudentes. Rappelons que la tête de Robespierre tomba à son tour le 28 juillet 1794.



*Porte armoriée de l'Hostellerie Héliguen.*

*Le premier maire de Pléneuf n'ayant pas buché ses armoiries fut interné à Bien-Assis.*

La dernière séance du comité de Pléneuf est du 31 août (14), la loi les supprimant étant du 24 août 1794. Ses quelques archives, sans doute épurées, furent remises au comité de surveillance de Lamballe qui seul resta en place pour surveiller l'ensemble du district jusqu'au 19 février 1795, où tout comité de surveillance fut supprimé sur le territoire de la République.

Le 22 septembre 1795, Jean Baptiste Dobet des Forges, que le Représentant du Peuple Boursault, venu pour pacifier l'Ouest, avait nommé administrateur du district en remplacement de ... Jehannès, destitué comme "terroriste" ! demanda à Lamballe qu'on lui rende "ses deux fusils, son pistolet d'arçon et sa canne à épée que le citoyen Lochon, du comité de Pléneuf lui avait pris lorsqu'on vint "le priver de sa liberté pour le conduire à Bien Assis...". Le District, considérant que son incarcération "n'avait été que le fait d'une haine particulière de ceux qui s'étaient emparés de l'autorité dont le ci-devant comité de Pléneuf avait été investi..." (Jehannès ne pouvait être plus nommément désigné), donna ordre à la municipalité de Pléneuf de restituer, sous cinq jours, ces objets à leur propriétaire. (15)

Ainsi donc, Jehannès se trouva remplacé à Lamballe par "Dobet le muscadin". C'était bien un signe des temps de l'apaisement après la Terreur... Il restera cependant juge de paix du canton jusqu'à la fin de la Convention Thermidorienne. Plusieurs fois menacé de mort par les royalistes qui refaisaient surface, il refusera d'instrumenter lors de l'affaire de l'assassinat de deux citoyens et du maire d'Hénansal dans le bois de Coron, le 13 juin 1795. Sous le Directoire, il ne fut pas réélu juge de paix du canton de Pléneuf. On lui préféra Monsieur Hérisson, de la Ville Denais, celui-là même qu'il avait fait enfermer à Bien Assis en 1793 ! Il dut se contenter de l'étude de notaire de canton, en résidence à Saint-Alban... C'est son fils, Joseph Jehannès, canonier à la compagnie du Fort La Latte, qui, ayant obtenu son congé le 28 avril 1798, sera nommé greffier de la justice de paix après le coup d'état du 18 fructidor et le retour des Jacobins au pouvoir. C'est lui qui représentera politiquement son père lorsque l'administration du canton de Pléneuf célébra, le 21 janvier 1799, l'anniversaire de la mort de Louis XVI, "la juste punition du dernier roi des Français". (16)

Quelques années plus tard, au retour d'émigration de l'ancien seigneur de Bien Assis, Monsieur Visdelou de la Ville Théart, il lui écrira une lettre très plate pour lui proposer ses services, se targuant d'être celui qui était le plus à même de le renseigner sur ce qui s'était passé dans le pays pendant son absence.... Evidemment ! (17)

Jean Pierre Le Gal la Salle.

#### SOURCES

- 1 - Christophe Desgres : Les Comités de Surveillance du district de Lamballe, dans "Le Penthièvre et le Méné dans la Révolution".
- 2 - Ancien aulatoire du Guémadeuc, rue de la Motte Rouge.
- 3 - Annales de Bretagne. Tome 87, page 565.
- 4 - Archives 22 : 100/L/50 et 107/L/31
- 5 - Archives Nationales : 17. 3283. La même liste se trouve aux archives 22 : 100/L/122 et 123.
- 6 - La Gaucherais située en Rétiers (35). Dot de madame de Nantois mère.
- 7 - Archives 22 : 65/L/1.
- 8 - Guy de Sallier Dupin, in "Penthièvre et Méné" Page 301.
- 9 - La loi du 14 décembre 1791 avait réorganisé les gardes nationales en leur donnant une structure cantonale.
- 9b - Sur les frères chouans Colombert : 102/L/288 et 521.
- 10 - On appelait "métayer national" les métayers des métairies confisquées nationalement sur les émigrés. Le Pommet confisqué sur M. de Boisgolin, seigneur des Longuevaies.
- 11 - Liste où étaient inscrits tous les citoyens ayant prêté le serment civique. Il fallait y être inscrit pour avoir le droit de vote.
- 12 - Les archives du comité de surveillance de Planguenoual n'ayant pas été conservées, nous ignorons son activité. Son existence semble prouvée par le mémoire justificatif de Jehannès.
- 13 - Loi fixant le prix des denrées sur tout le territoire.
- 14 - Erquy cesse ses activités le 16 septembre 1794. La Bouillie le 17 août.
- 15 - Archives 22 : 5/L/6 à la date du 22 septembre 1795.
- 16 - Archives 22 : 65/L/1. Ce registre de l'administration municipale du canton de Pléneuf sous le Directoire a complètement échappé à M. André Guigois dans son histoire de Pléneuf sous la Révolution. Tome II.
- 17 - L'ensemble de cette étude sur le comité de surveillance de Pléneuf et d'Erquy tire ses sources des archives 22 : 100/L/118 à 129 (Pléneuf) et 100/L/29 à 32 (Erquy). La localisation des individus a pu être faite grâce aux cadastres de Pléneuf et d'Erquy de 1785 : archives 22 : 1/E/497 et 1/E/494.

# dahouët

## PROJET DE RECONSTRUCTION D'UNE CHALOUPÉ

### la pauline

Le "Littoral de la France", imprimé en 1885, signale que l'on peut encore trouver aux environs de SAINT-BRIEUC des chaloupes mâtées en flambart, impressionnantes par les dimensions de leurs mâts et encore plus de leurs bout-dehors.

De fait, dans le même ouvrage, l'illustration du port de DAHOUEÛT par Brun est la seule à nous montrer effectivement un flambart, échoué derrière un chasse-marée. Avec une fausse allure de bisquine, deux mâts dont le second est penché, un bout-dehors démesuré, deux voiles au tiers (misaine et grande voile), le flambart se distingue cependant de la bisquine par la présence d'une bôme sur la grande voile, la seule à être surmontée d'un hunier.



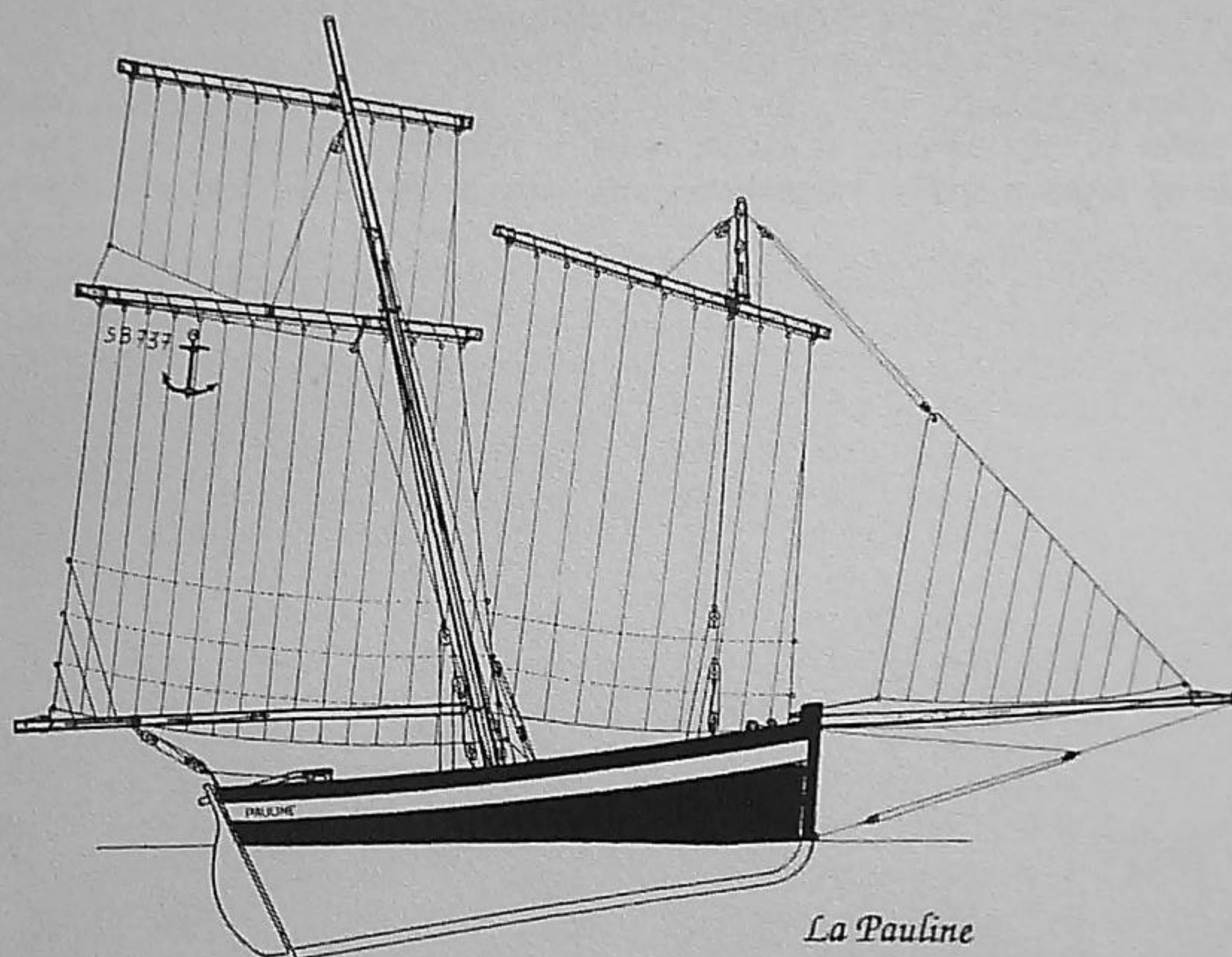
*Le port de Dahouët (illustration par A. Brun en 1885)*

C'est qu'en réalité le grand mât du flambart n'en est pas originellement un. Sa position plus reculée est due au fait qu'au départ c'est le tape-cul du gréement, dite en Picardie "Bourcet-Malet". Il équipe aussi sur la côte sud de l'Angleterre les beach-boats ou flow-boats ; d'où vient le nom de flambart. Ce mât de tape-cul quittant le tableau arrière devient un artimon et prend de la hauteur. En Cornwall il dépasse même le mât de devant car il grée un hunier que celui-ci ne possède pas. Détachons la queue de malet du tableau arrière pour lui faire rejoindre son mât où elle devient une bôme et nous reconnaissons notre flambart, avec sa voile qui reste amurée au pont.



Les cartes postales de la Belle Epoque nous permettent d'en retrouver deux ou trois au Légué mais surtout à DAHOUE : environ huit de type ponté de 8 à 9 m 60 et autant non pontés de 6 à 7 m. Les belles chaloupes pontées, élégantes et racées sont utilisées principalement au chalutage côtier. Elles disparaîtront avec la Grande Guerre de 1914 et le déclin du port.

Hippolyte Guinard, pilote, après avoir navigué sur la chaloupe de son beau-père Sébastien Bertrand, dénommée "LE SAINT-SEBASTIEN" (Immatriculation du quartier maritime de SAINT-BRIEUC : S.B. 398), fera construire en 1901 "LA PAULINE" (S.B. 737) à KERITY PAIMPOL. Il la revendra en 1911 à ERQUY, la remplacera par un côtre plus petit "LES DEUX SOEURS", et elle terminera sa carrière au bornage à PLEUBIAN.



C'est cette chaloupe flambart de 9 m 60 de long, 3 m de large, à la mâture et au bout-dehors impressionnants, aux qualités nautiques suggérées par les formes de la coque, que se propose de reconstruire l'association "Une chaloupe pour Dahouët" dans le cadre du concours "Bateaux des Côtes de France".

Jacques Guéguen.

*L'association accepte toute aide, tant culturelle (documents, témoignages, renseignements divers), que financière sous forme de cotisations à libeller et écrire :*

#### **UNE CHALOUPE POUR DAHOUE**

chez Monsieur Jacques Guéguen  
Rue de la Croix Baudot - 22370 PLENEUF - VAL ANDRE  
Tél. 96.72.21.90

## saint-alban

### LA CROIX DU GAVRÉGUET

La nuit du 15 au 16 octobre 1987, l'ouragan qui causa tant de dommages dans notre région abattit la grande croix du Pré au Chaud située au bord sud de la route allant du bourg à Saint Jacques, l'antique voie romaine, l'antique chemin de pèlerinage du Tro-Breiz...

Aujourd'hui, le christ dort paisiblement dans les herbes. Seul le fût écoté reste debout sur son majestueux piédestal. L'enclos triangulaire, assez vaste pour recevoir les processions paroissiales, bordé de son mur de pierre et d'une frange de buis antiques est encore en état. Il suffirait de peu de travaux pour rendre sa dignité à ce lieu inspiré.

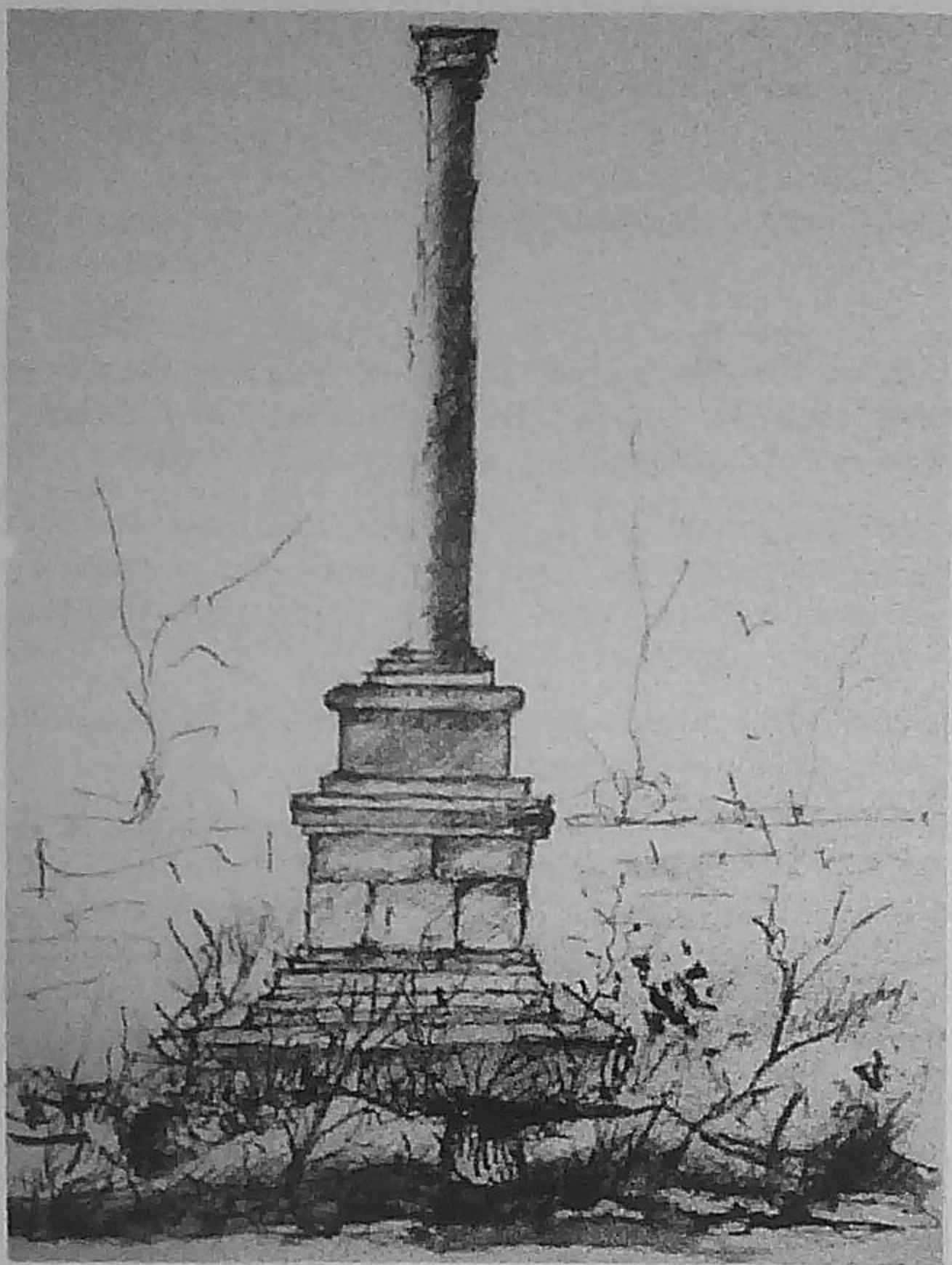
Cette croix porte un autre nom : celui du Gavréguet, car elle fut érigée au siècle dernier sur un coin de champ dépendant de la métairie du Gavréguet.

Avant la Révolution, le Gavréguet faisait partie des biens que les seigneurs de la Ville Hatte (Héliguen - Bouan - Andigné) possédaient en Saint Alban (\*). En 1780, il appartient à Charles François d'Andigné de la Chasse, conseiller au Parlement de Bretagne qui mourut sans enfant en 1785. Sa succession n'était pas réglée lorsque survint la Révolution. Le Gavréguet ne fut pas confisqué nationalement car il échut en 1796 à son frère cadet, Jean Joseph François d'Andigné, ancien évêque de Saint Pol de Léon, ancien évêque de Châlons, ancien confesseur de la Reine Marie Leckzinska, épouse de Louis XV. Cet ancien prélat qui traversa la Révolution sans jamais être inquiété décéda à Paris en 1803. Il laissait comme héritier son petit-neveu Charles d'Andigné, marquis de la Chasse, député d'Ille et Vilaine, aussi propriétaire de la Ville Hatte, qui vers 1828 vendit le Gavréguet à un notable bourgeois de Saint Briec, monsieur Jacques Sébert (né le 27 juin 1770).

C'est Jacques Sébert qui fit ériger sur un terrain de sa métairie du Gavréguet jouxtant l'ancienne voie du Tro Breiz, cette grande croix de granit, sans doute pour remplacer une antique croix dite du Pré au Chaud qui se dressait au milieu de la voie, comme le montre le cadastre de 1810, et que les besoins de la circulation avaient fait disparaître. Il édifia aussi à Hillion, près de sa métairie des Marais, une croix semblable que l'on voit encore de nos jours.

Le 28 octobre 1851, Jacques Sébert mourut subitement en l'église Saint Michel de Saint Briec alors qu'il était en adoration devant le Saint Sacrement. Il ne s'était jamais marié et ses biens passèrent à ses neveux. Parmi ceux-ci, Mathurine Sébert, épouse de maître Pierre Jean Rouget, notaire et maire d'Erquy et Catherine Sébert, épouse d'Auguste Hammono, de Saint Briec.

Le 22 mai 1852, Pierre Rouget et Catherine Sébert, en exécution du testament de leur oncle, donnent à la fabrique de la paroisse de Saint Alban une rente de cinquante francs, "dont quarante seraient spécialement affectés à l'entretien du calvaire que feu M. Sébert avait fait établir sur le bord du chemin de grande communication n°3, près sa ferme du Gavréguet".... "et les dix autres en œuvres pies à l'intention du dit M. Sébert". Ce legs fut entériné par décision du Conseil municipal de Saint Alban le 11 juillet 1852.



*La Croix du Gavréguet*

C'est le ménage Hammono, de Saint Brieuc, qui hérita du Gavréguet et du calvaire. Comme il ne laissait pas de descendance directe, le Gavréguet échut à leur neveu Alphonse Hammono, Président du Tribunal Civil de Brest, dont une fille Jeanne Hammono épousa Emmanuel Desgrées du Loû, commissaire de marine, puis avocat et homme politique, fondateur avec l'abbé Trochu du grand quotidien régional breton : Ouest-Eclair.

Leur fille, Magdeleine Desgrées du Loû, veuve de monsieur Paul Hutin, secrétaire général d'Ouest-Eclair, puis fondateur et Président Directeur Général d'Ouest-France en 1944, sous le nom de Paul Hutin-Desgrés, qui en est aujourd'hui propriétaire. Madame Hutin s'étant refusé à le vendre lorsque la ferme du Gavréguet fut cédée à son exploitant agricole monsieur Guernion. En 1944, monsieur Hutin, recherché par la police de la collaboration, était venu se cacher au Gavréguet, sous la protection de cette croix qui portait ses espérances.

Il serait souhaitable que la municipalité de Saint Alban, héritière du don Sébert, pourvoyant à l'entretien du calvaire, de par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, s'entende avec la famille Hutin-Desgrés afin que le christ du Gavréguet étende de nouveau ses bras sur le paysage et les habitants de Saint Alban.

La Glaneuse.

\* Pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, la métairie fut menée par la famille Briand.

## LA CROIX PERCÉE

Il est très difficile, de nos jours, de donner une signification précise aux croix, très anciennes, datant du Haut Moyen Age, qui jalonnent les chemins de nos campagnes.

On peut en voir encore une à Saint Alban, au lieu dit "La Croix Percée", au carrefour de la route allant de la Croix Boulard à la Ville Marquer. Le regretté monsieur L. Rallon, qui venait passer ses vacances à Bel Air, maison située au bourg de Saint Alban, archéologue averti, nous avait confié qu'il pensait que le chemin de la Croix Boulard à la Croix Percée était une partie du chemin par lequel on allait de Lamballe à Saint Alban, puis à Pléneuf, avant la construction de la route de la Vollée au Poirier.

Le cadastre de 1810 (conservé à la mairie), la mentionne placée au milieu du carrefour, comme toutes les croix très anciennes, car c'était dans ces endroits de passages qu'elles exprimaient le mieux la sensibilité religieuse de nos ancêtres.

Celle de Saint Alban est donc bien une croix percée, une des plus antique du canton, que vous pouvez tous voir. Elle se compose d'un socle percé en son centre d'un trou dans lequel est fichée une petite croix, sans fût, dont les bras eux-mêmes sont à peine ébauchés. Cette croix peu connue n'est, à notre connaissance, répertoriée dans aucun des inventaires archéologiques, ni dans les revues savantes ou historiques des Côtes du Nord.



*La Croix Percée*

Monsieur l'abbé Yves Pascal Castel dans son livre "Atlas des Croix et Calvaires du Finistère", écrit en 1980, en signale quelques unes dans le Léon et la Cornouaille. Il pense que ce genre de croix date du V<sup>ème</sup> au X<sup>ème</sup> siècle, c'est à dire du Haut Moyen Age, époque où les chemins qu'elles jalonnent étaient en pleine activité.

"La Croix Percée" de Saint Alban fut déplacée au cours de travaux de voirie. Cette croix fruste reste là, discrète dans sa verdure, pour braver les siècles. Souhaitons lui d'autres millénaires, en espérant que le patrimoine de Saint Alban ne disparaisse, comme bien d'autres.

La Glaneuse.

## saint-alban

### la renaissance de saint-jacques

Après de nombreuses années d'oubli, une partie du patrimoine religieux de Saint Alban a été redécouverte en 1987.

C'est au presbytère de Saint Alban, pendant une commission de travaux que des représentants de la commune et de l'église, après avoir visité le bâtiment, se sont rendus dans le grenier. Là se trouvaient plusieurs objets de culte et quatre statues. Ces statues datent de diverses époques. Si, pour deux d'entre elles, Saint Jacques et Saint André, on peut affirmer avec certitude qu'elles ont été sculptées au XVIII<sup>ème</sup> siècle, les deux autres, Saint Jean et une sainte femme, ne peuvent être datées avec précision. Devant leur état assez pitoyable, le maire de l'époque, Monsieur René Rouget et Monsieur l'abbé Yves Le Corvaisier décidèrent d'en entreprendre la restauration.

Malgré sa noblesse, cette intention aurait forcément un coût : à la suite de cette visite, le maire prit contact avec différentes personnes compétentes pour restaurer ces œuvres d'art. Elles établirent des devis.

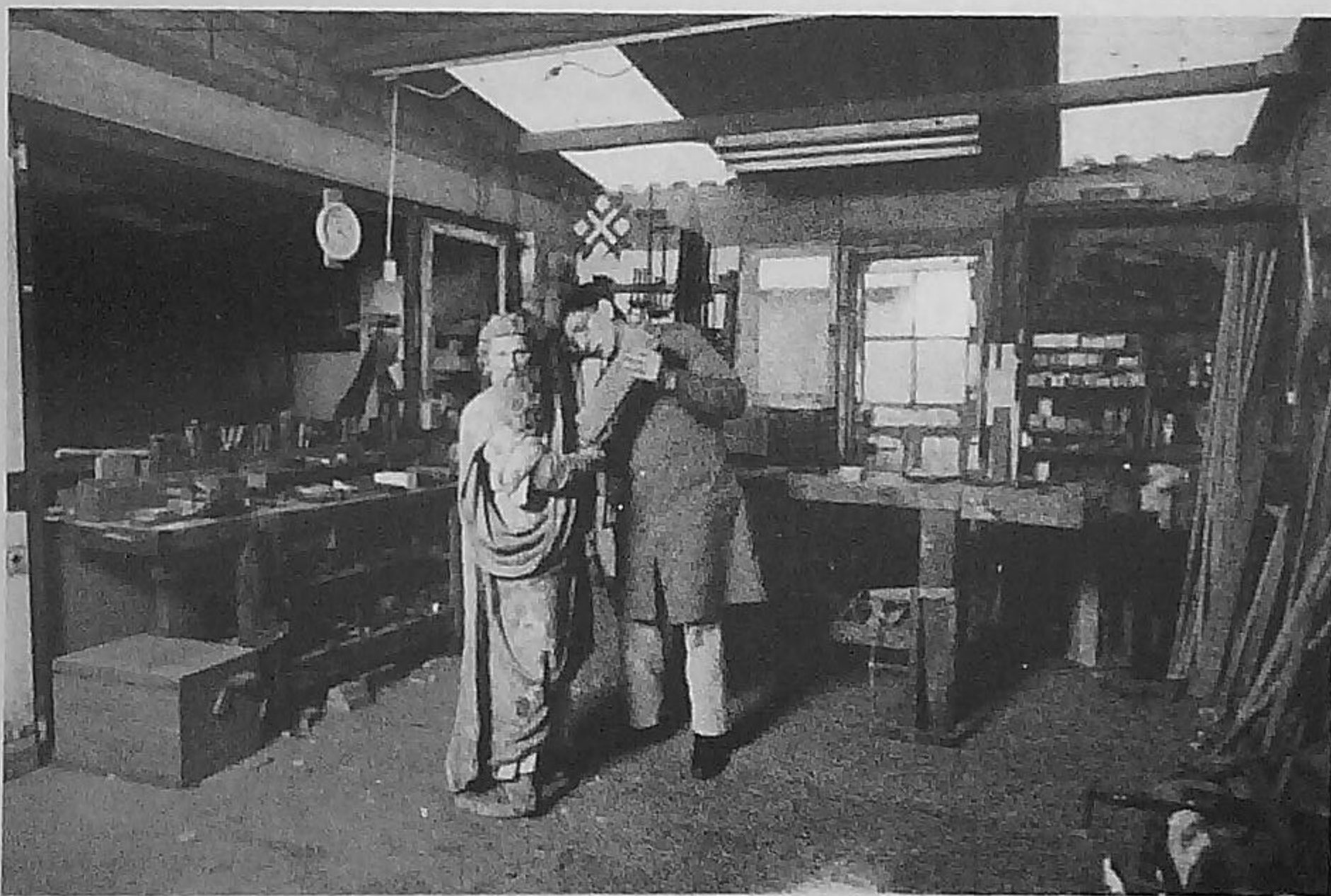
Enfin le 18 septembre 1987, le projet fut présenté au Conseil Municipal. Après une délibération sans passion, tout le monde étant d'accord sur l'intérêt général de cette démarche, les conseillers décidèrent de faire effectuer dans un premier temps la restauration de Saint Jacques par l'ébéniste Lucien Fraysseix et l'artiste peintre André de Kerpezdron.

Avant d'entreprendre une telle restauration, il y eut bien sûr, une longue période de recherche et de documentation sur Saint Jacques. En effet, certaines pièces de la statue étaient seulement endommagées, d'autres manquantes. La principale énigme venait du bras gauche. Que tenait donc le saint dans sa main ?

La plupart d'entre nous a entendu parler du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle. Il est vrai que celui-ci a inspiré des générations de statuaires, la représentation de Saint Jacques ayant peu à peu évoluée vers celle d'un pèlerin portant un chapeau à larges bords, où est cousue une coquille saint jacques, une panetière (petit sac) en bandoulière et un bourdon, sorte de long bâton, à la main. Or, dans le cas de notre statue, le fait qu'elle ne porte aucun des attributs cités plus haut, mais un livre dans sa main droite, jetait le trouble à propos de cette main gauche.

En fait, il semblerait que le sculpteur ait voulu réaliser une représentation de l'apôtre plus que du pèlerin, ce qui l'aurait conduit à choisir les attributs et vêtements traditionnels : une toge drapée sur une longue tunique et les pieds nus. Pour le bras, la position des doigts de la main et le fait que le pouce et l'index soient brisés vinrent conforter malgré tout l'hypothèse du bourdon, conservé sans doute pour sa valeur symbolique depuis le Moyen-Age : le bois de la croix. Les détails manquants étant retrouvés, il ne restait plus qu'à procéder à la restauration proprement dite.

Tout le corps de la statue avait été sculpté dans un unique tronc de châtaigner (seul le bras gauche a été rajouté). Deux siècles de changement de saison, de température et d'humidité firent éclater le bois, laissant apparaître de larges fissures en divers endroits. Ce fut la première tâche de Lucien Fraysseix : glisser de fines languettes de bois dans toutes ces fissures afin d'atténuer les différences de niveau et rendre à la matière son aspect lisse. Les plis de la toge avaient également subis les outrages du temps et, sans doute, de quelques manutentionnaires peu adroits, si bien qu'il fallut coller des morceaux de châtaigner brut et les resculpter pour rendre à l'étoffe son mouvement initial. Après diverses autres "réparations" disséminées sur l'ensemble du corps vint celle du bras gauche. Sa position saillante par rapport au reste de la statue en a fait la cible privilégiée des mauvais coups, ainsi son assemblage fut brisé au coude et sa main amputée de deux doigts. Un long et patient travail de consolidation et de sculpture permit de rendre à ce bras sa solidité originelle et surtout ses doigts qui, en s'échappant, avaient laissé échapper le bourdon. Il fallait maintenant en trouver un nouveau, à deux pommeaux comme le veut la tradition et le remettre à sa place pour redonner à la statue son aspect premier. L'ouvrage de l'ébéniste était terminé. Celui du peintre commençait.



*Dans son atelier de la Ville Cochard, en Saint Alban,  
Lucien Fraysseix restaure la statue de Saint André.*

La restauration de la peinture débuta par le prélèvement d'échantillons sur les différentes parties de la statues. Cette étape est indispensable car, par la suite, il faut nettoyer entièrement le bois et ce n'est qu'avec l'aide de ces prélèvements et des croquis qui déterminent leurs emplacements qu'on pourra lui rendre un aspect identique. Une fois ces fragments de peinture détachés, ils furent soigneusement lavés pour retrouver leur teint originale, et archivés.

Ensuite, il fallut éliminer la vieille peinture qui s'écaillait et risquait donc de déstabiliser la restauration. Pour ce faire, l'unique technique qui donne de bons résultats dans le cas qui nous intéresse est le grattage.

André de Kerpezdron a donc entièrement gratté la peinture, centimètre par centimètre, d'abord avec un ciseau à bois, puis avec une fine lame pour atteindre les endroits les plus inaccessibles. Ce fut la phase la plus longue mais aussi la plus intéressante. En effet, elle permit de découvrir toute une superposition de couches de peinture. On estime ainsi que la statue a été repeinte au moins cinq fois à différentes époques. Mais, si la nature de la peinture a changé, chacun des peintres successifs s'est attaché à respecter la teinte. On note tout de même quelques maladresses qui laissent à penser que quelques uns n'étaient que des amateurs, ou peut-être le curé lui-même.

Le grattage terminé, le bois s'est retrouvé à nu. Ce fut le moment de passer l'enduit. C'est une sorte de pâte blanche qui élimine toutes les aspérités du bois et qui, outre la longévité de la peinture, en assure un aspect parfaitement lisse. Pour ce faire, il faut recouvrir totalement la statue. Ceci ne pose aucun problème sur les parties plates où on l'étale au pinceau, mais la statue de Saint Jacques en comporte si peu qu'il fallut très souvent l'appliquer au doigt pour bien remplir toutes les nervures. Six couches furent nécessaires pour la préparer à recevoir ses couleurs. Il fallait maintenant reprendre les croquis et les échantillons effectués du début et les resituer, la statue étant blanche de bas en haut. Ce travail effectué, André de Kerpezdron choisit une peinture acrylique, pour sa résistance dans le temps, mais aussi parce qu'elle laisse respirer le support. Les constants écarts de température dans les églises et les chapelles provoquent, on l'a vu précédemment, de larges fissures dans le bois. Cette peinture, sans éviter totalement les effets de ces variations, permet tout de même de les atténuer considérablement.



*Voici Saint Jacques retrouvant ses couleurs sous le pinceau d'André de Kerpezdron.*

En quelques jours, la statue reprit ses couleurs et un vernis satiné vint fixer l'ensemble.

Ainsi fut restaurée cette statue, deux cent ans après sa création, avec des techniques modernes, certes, mais dans le respect total de ses origines.

La statue de Saint Jacques, qui fut un temps oubliée dans un grenier, se trouve maintenant dans la chapelle Saint Jacques Le Majeur, sur la route qui va de Saint Alban à La Bouillie. Le saint a retrouvé la place qui lui est dûe, dans un endroit qui lui est dédié, perpétuant à nouveau le culte pour les générations à venir.

Philippe Fraysseix.

## HISTOIRE ET LITTÉRATURE LOCALE

Désormais, LA GLANEUSE présentera à ses lecteurs les ouvrages d'histoire et littérature relatifs aux pays du canton de Pléneuf et avoisinants, dernièrement parus (1989-90) ou à paraître prochainement (1990-1991).

- HISTOIRE DE SAINT CAST-LE GUILDO. Par Pierre Amiot. 664 p. 1990  
Imprimerie Régionale de Bannalec. Chez l'auteur à Carrien, Fréhel.
- LE PENTHIEVRE ET LE MENE DANS LA REVOLUTION. Ouvrage collectif publié avec le concours du Conseil Général et la Fédération du Bicentenaire.  
Imprimerie Régionale de Bannalec. 1989. 448 p.
- LE MENE A TRAVERS LA REVOLUTION. Ouvrage collectif publié par l'Association Sauvegarde du Patrimoine Culturel du Mené.  
Imprimerie Guivarch, Saint-Brieuc. 1989. 293 p.
- LE PAYS DE PLANCOET DANS LA REVOLUTION. Joseph Chenu. Ouvrage publié avec le concours de la Société Ménard de Bourseul.  
Imprimerie Les Presses Bretonnes, Saint-Brieuc. 293 p.
- ET LES LYS REFLEURIRONT. (Roman historique retraçant l'épopée du chef chouan BOISHARDY). Patrick de Gmeline. Edité par Les Presses de la Cité, Paris. 1989.  
Imprimé chez Firmin Didot. 334 p.
- PLENEUF VAL-ANDRE. L'église de St-Pierre et St-Paul fête le centenaire de sa construction. 1889-1989. Jean-Pierre Le Gal La Salle et Michel Grimaud. Préface de Monsieur l'abbé de la Pintièrre, curé de Pléneuf.  
Edité par le Comité paroissial de Pléneuf. 1989. Brochure de 32 p.
- HISTOIRE DE LA CHAPELLE ST PABU (d'ERQUY). Jean-Pierre Le Gal La Salle.  
Edité et imprimé par la paroisse d'Erquy à l'occasion du centenaire de la chapelle. Juillet 1989. Brochure de 15 p.

### à paraître

- HISTOIRE GENERALE D'ERQUY. Par Jean-Pierre Le Gal La Salle. Le tome II, de l'an 1167 à l'an 1789, paraîtra le premier (par souscription), fin 1990, début 1991.





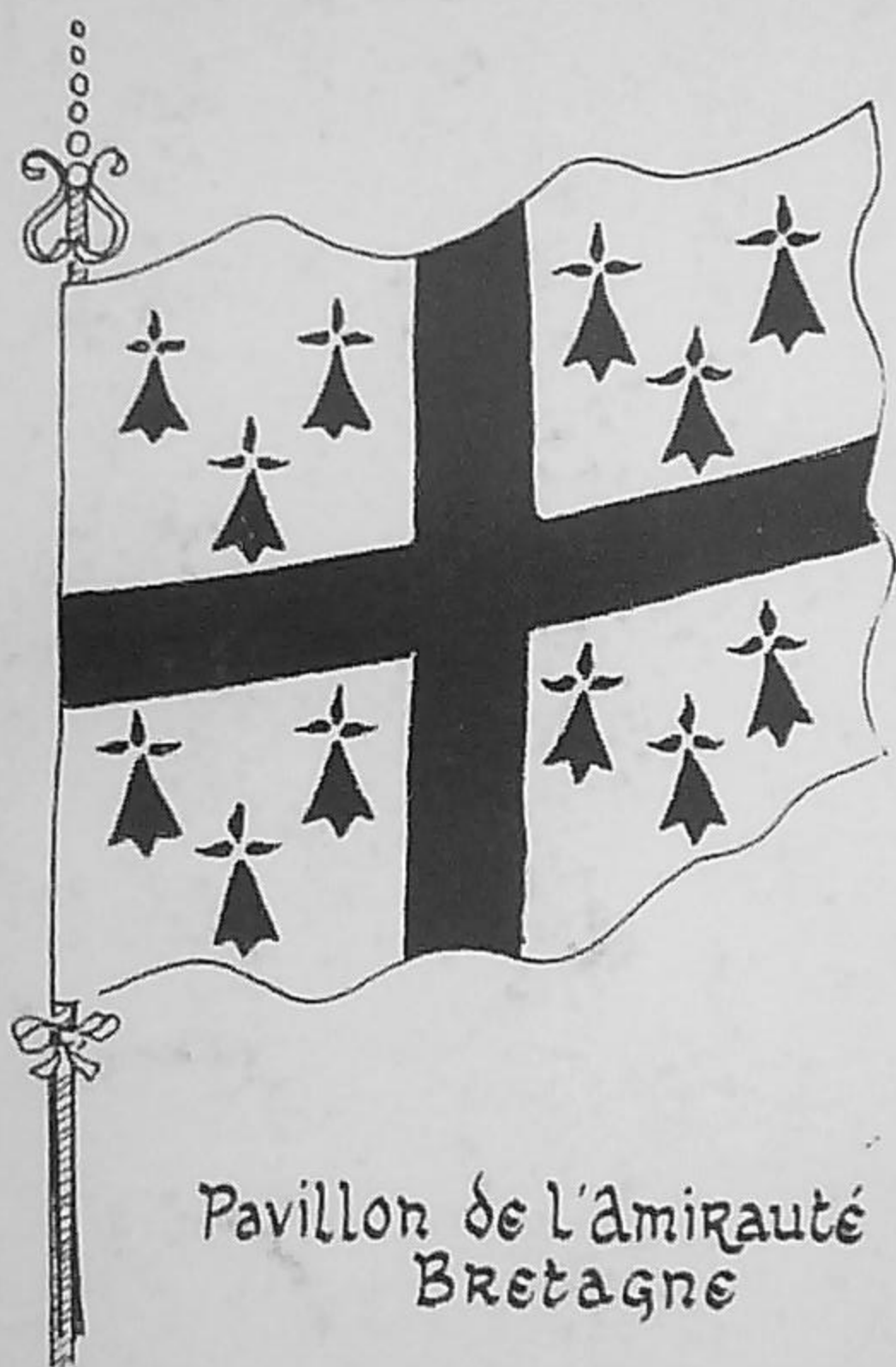
## TABLE DES MATIÈRES

□ Page de couverture : mise à l'eau de la Marie au Port d'Erquy	
□ La goëlette La Glaneuse rentrant au port de Dahouët (Dessin de Jean Claude Olivo)	1
□ La Glaneuse Introduction	3
□ Au temps des canots, être sauveteur en mer, une vocation Par Martin Pénet	5
□ Episodes de la Révolution à Pléneuf et Erquy Par Jean-Pierre Le Gal La Salle	27
□ Projet de reconstruction d'une chaloupe : La Pauline Par Jacques Guéguen	39
□ La Croix du Gavréguet Par La Glaneuse	41
□ La Croix Percée Par La Glaneuse	43
□ La renaissance de Saint Jacques Par Philippe Fraysseix	44
□ Histoire et Littérature locales	47

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRES

Archives du presbytère de Pléneuf.  
Archives municipales de Pléneuf - Val-André.  
Service Historique de la Marine à Brest.  
Archives municipales de Saint-Alban.  
Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc.  
Archives Départementales des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc).  
Archives Départementales d'Ille et Vilaine (Rennes).

Dépot légal : ISSN 0991-9430



Pavillon de l'Amirauté de  
Bretagne